



Le présent rapport a été établi par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des  
UICEAej ê2T]2. UNOPS)UNOPS6454

UNOPS64 UNOPS6418(e 64(elloppem-23(i)D)55f)-2duc(e 64,)-2(e)((a2sci2.089T\* (a2culterv)Ren ESCOa t2 )(U

Huitième objectif du Millénaire pour le développement

## **Le partenariat mondial pour le développement :**



avaient été réalisées en matière de réalisation des objectifs. Cependant, certains signes sont encourageants. Les initiatives pour la santé dans le monde se sont révélées efficaces pour rendre plus facilement accessibles des médicaments importants. Mon initiative « Énergie durable pour tous » a montré la puissance du partenariat à susciter l'engagement des gouvernements, entreprises, fondations et autres organismes qui permettra d'apporter lumière et espoir à plus d'un milliard de personnes au cours des décennies à venir. Par ailleurs, plusieurs pays en déve

# Table des matières

## Résumé analytique

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Aide publique au développement ..... | x   |
| Accès aux marchés (commerce) .....   | xii |
| Viabilité de la dette .....          |     |

- 8 Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à l'échelon mondial, 2010. . . . . 21
- 9 Aide extérieure nécessaire au financement des dépenses publiques liées aux objectifs du Millénaire d'ici à 2015. . . . . 25.

#### Tableaux

- 1 Manquements aux engagements d'aide des donateurs du CAD, 2010 et 2011. . . . . 10
- 2 Principaux bénéficiaires de l'aide en 2010. . . . . 16.

#### Accès aux marchés (commerce)

- Inefficacité des négociations commerciales mondiales. . . . . 29
- Le Cycle de Doha dans une impasse. . . . . 30. .
- Autres discussions sur les politiques commerciales internationales. . . . . 31
- Résultats commerciaux des pays en développement. . . . . 33 . . . .
- Répercussions de la crise économique mondiale. . . . . 33
- Mesures de restriction du commerce. . . . . 33
- Financement du commerce. . . . . 34
- Circulation des travailleurs et envois de fonds. . . . . 35. .
- Accès aux marchés. . . . . 36
- Accès préférentiel aux marchés des pays développés. . . . . 36
- Accès préférentiel aux marchés du Sud . . . . .

## Tableaux

- 1 Politiques d'accès aux marchés de certaines économies en développement appliquées aux PMA .....39 .
- 2 Crêtes tarifaires et progressivité des droits de douane dans les pays à revenu élevé de l'OCDE, 1996, 2000 et 2006-2011.....41 .
- 3 Aide agricole dans les pays de l'OCDE, 1990, 2000 et 2006-2011 ..

## Viabilité de la dette

- L'endettement dans les pays en développement ..... 52
- Dans quelle mesure les pays en développement sont-ils vulnérables à de nouvelles crises de la dette ? .....55 ..
- Sources de protection et de vulnérabilité.....57 .
- Améliorer les évaluations de la viabilité de la dette.....60 ..
- Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu... 60
- Analyse de la viabilité de la dette pour les pays ayant accès aux marchés internationaux..... 61
- Progrès accomplis en matière d'allègement de la dette ..... 61
- Mener à bien l'Initiative PPTE .....62
- Engagement futur du Club de Paris..... 64
- Vers un mécanisme international de rééchelonnement de la dette . .65 ...

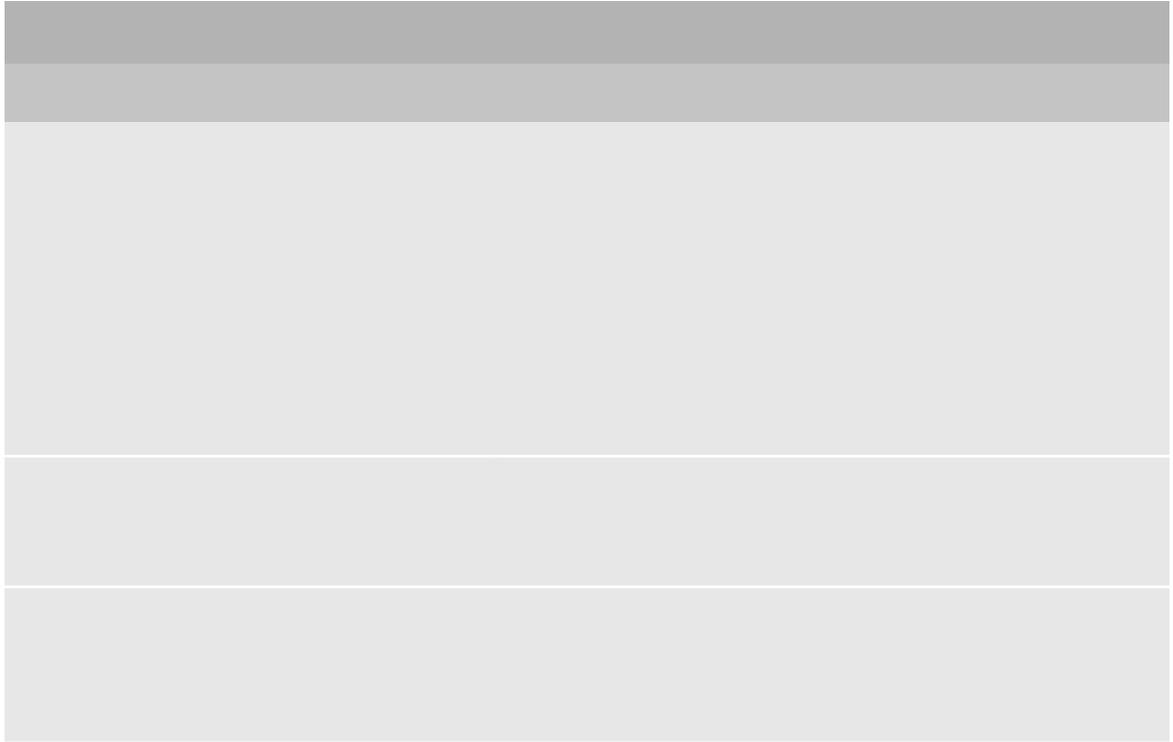
## Figures

- 1 Ratios dette publique extérieure/PIB des pays en développement, 2005-2011 ..... 53
- 2 Ratios service de la dette extérieure/exportations, par groupes de pays en développement classés selon leur revenu, 2005-2011.....54
- 3 Ratios du service de la dette extérieure/exportations, pays en développement classés par région, 2005, 2007 et 2009-2011.....55 ...
- 4 Part de la dette h gS> B9FF00068eur -28.9>>> BDC -28.491 -1.254 Td ( )Tj EMC 0.92 0 Td (3)Tj /Sp



# Liste des objectifs du Millénaire pour le développement et cibles et indicateurs de l'objectif 8

| Objectifs 1 à 7  |  |
|--|--|
| Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim   |  |
| Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous  |  |
| Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes   |  |
| Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile  |  |
| Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle   |  |
| Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies  |  |
| Objectif 7 : Assurer un environnement durable  | Mo(t 140(me)3(/A d)-10<</2)  |
| Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement  |  |
| Cibles   | Indicateurs  |
|  | * Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits États insulaires en développement (PEID). |
| Cible 8. A :Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire  | Aide publique au développement (APD)<br>8. 1 Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins   |
| Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international   |  |
| Cible 8. B :Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés   |  |
| Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté |  |
| Cible 8. C :Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)   |  |



# Résumé analytique



Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011 est passé d'une approche purement et simplement axée sur l'efficacité de l'aide à une approche plus globale où il a été tenu compte de la contribution que peut apporter en termes d'efficacité une coopération pour le développement efficace à l'ensemble des activités de développement. Un accord-cadre de coopération pour le développement qui pour la première fois inclut les donateurs traditionnels, les donateurs Sud-Sud, les pays en développement et plusieurs organismes de la société civile et des organismes financiers du secteur privé a été mis en place. Le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies peut largement contribuer à l'élargissement du dialogue dans le cadre d'une instance officielle permanente sur la mise en œuvre des accords conclus à Busan et sur la manière dont la coopération au développement participe au renforcement du développement.

Si l'APD reste la principale source de renforcement de la coopération au développement, d'autres sources de renforcement du développement continuent de se développer, notamment l'aide hors CAD et la philanthropie privée. Si les monner à l'é2(r)-92(e)2(340 l)-32.

## Accès aux marchés (commerce)

Après plus de onze ans de négociations prolongées, le Cycle de négociations de Doha pour le développement reste dans une impasse et risque de ne pas aboutir. Malgré les engagements pris par les dirigeants du monde d'adopter des modes de négociations nouveaux et crédibles pour conclure le Cycle de négociations de Doha pour le développement, aucun progrès n'a été accompli. La conclusion d'un Cycle de Doha axé sur le développement serait un important moyen de corriger les déséquilibres structurels du système commercial, et même un ensemble restreint de mesures enverrait un message positif et relancerait la dynamique des négociations.

Après la crise économique mondiale, les pays en développement ont connu une plus forte relance de leurs échanges commerciaux que les pays développés. En 2011, ils représentaient 43 % du commerce mondial. Les pays les moins avancés continuent toutefois







de simplement transférer l'aide publique au développement et les contributions privées à caractère caritatif, et d'aligner les interventions spécifiques à une maladie sur les programmes et les politiques plus vastes ayant trait à la santé mis en œuvre au niveau national par les pays bénéficiaires.

Plusieurs initiatives destinées à améliorer l'accès aux médicaments essentiels sont à l'étude, certaines d'entre elles ayant pour objectif de réduire les coûts de production et de distribution des médicaments génériques en les faisant fabriquer dans les pays en développement. Plusieurs pays en développement ont réussi à produire localement des médicaments avec l'appui d'entreprises pharmaceutiques et d'initiatives des pays développés et en développement.

Ces dernières années, de plus en plus de pays en développement sont parvenus à utiliser les flexibilités prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de réduire les coûts et d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels en encourageant la production au niveau local ou l'importation de médicaments génériques. Toutefois, de nombreux pays doivent encore modifier leur législation (ADPIC) afin de





# Introduction



de DTS. La Banque mondiale et les banques de développement régionales ont par ailleurs renforcé leurs programmes de prêt, soutenues par les augmentations de leur capital et le renouement de leurs facilités de prêt concessionnels. Parallèlement, tout comme l'a démontré le suivi étroit des mesures de politique commerciale prises pour le G20, il y a eu peu d'écarts (même si on a pu constater une certaine augmentation ces derniers temps) à l'engagement d'éviter de retourner à des mesures commerciales protectionnistes

En fait, la plupart des pays en développement et des économies en transition ont rapidement rebondi et se sont remis de la diminution de la production due à la crise, et l'emploi est revenu aux niveaux auxquels il était avant la crise. Toutefois, suite à la crise, de plus en plus de travailleurs occupent des emplois précaires, et le taux de chômage dans certaines régions, en particulier parmi les jeunes, reste en général élevé





des pays partenaires du développement parviennent à une croissance soutenue et deviennent des marchés dynamiques pour le commerce et les investissements mondiaux. Les citoyens des pays riches ont également à y gagner lorsque la qualité de vie dans les pays pauvres s'améliore. La pression exercée sur les flux migratoires diminuera s'il y a des emplois de qualité et une amélioration des conditions de vie dans le pays d'origine. Les pressions insoutenables provoquées par l'activité humaine sans cesse croissante auxquelles sont soumises les limites de la nature sont une raison supplémentaire et primordiale pour laquelle le partenariat mondial devrait être considéré comme une possibilité d'engranger des résultats à somme positive. Il est indispensable d'investir massivement dans des mesures d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ces effets et d'autres facettes de la protection environnementale, lesquelles ont des ramifications à l'échelle planétaire. Seule une action collective au niveau national, mais surtout au niveau international, permettra de réunir ces investissements. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a pris l'engagement à cet égard de « renforcer la coopération internationale face aux problèmes qui continuent d'entraver l'avènement d'un développement durable pour tous, en particulier dans les pays en développement » et a réaffirmé « la nécessité de parvenir à la stabilité économique et à une croissance économique durable et de promouvoir l'équité sociale et la protection de l'environnement tout en renforçant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en offrant les mêmes possibilités à tous ainsi que de protéger et d'assurer la survie et l'épanouissement de l'enfant pour lui permettre de réaliser pleinement son potentiel, notamment grâce à l'éducation ».

Personne ne devrait présumer du fait que la répartition des capacités en matière de créativité scientifique et de création d'entreprise dans le monde correspond à celle des revenus mondiaux. Si les compétences mondiales ne sont pas renforcées en raison du fait que certaines régions restent pauvres et que les possibilités sont détournées en faveur des riches, aucune avancée scientifique n'est faite, aucune invention ne voit le jour et les innovations ne sont pas commercialisées. Le partenariat mondial pour le développement doit s'efforcer de surmonter ces contraintes et inégalités.

Le postulat avancé ici stipule que, pour des raisons aussi bien pratiques qu'éthiques, le monde a grandement besoin des effets bénéfiques de la coopération économique internationale. Il est indispensable de convaincre les responsables politiques que c'est là exactement que se trouvent leurs intérêts nationaux, qu'ils doivent lutter contre cette attitude qui les aveugle et argumenter à nouveau en faveur du partenariat mondial pour le développement.

<sup>10</sup> Voir, par exemple, Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2011 : la grande transformation technologique pour une économie inclusive (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.11.II.C.1); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Vers une économie verte : pour un développement durable et l'élimination de la pauvreté (Nairobi, 2011), disponible à l'adresse [www.unep.org/french/greeneconomy/](http://www.unep.org/french/greeneconomy/); et Rob Vos, Richard Kozul-Wright et Frank Ackerman, éd., Climate Protection and Development (Londres, Bloomsbury Academic).

<sup>11</sup> Nations Unies, L'avenir que nous voulons (A/66/L.1), 19 juin 2012, par. 11.



ment aux questions sanitaires et de sécurité alimentaire par le biais d'initiatives entamées plus tôt

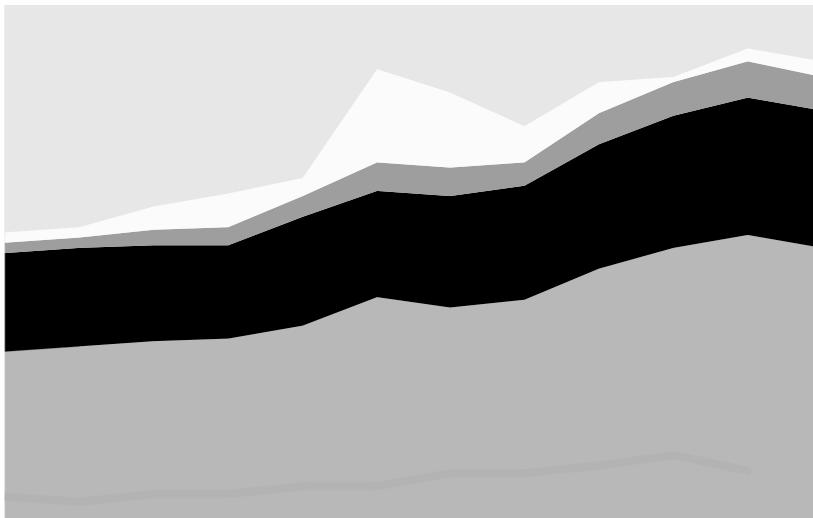
Lors de cette rencontre, le G8 s'est également engagé à renforcer la transparence et la responsabilité de ses informations relatives à l'aide. De plus, les partenaires du développement ont formulé la promesse, à Istanbul, de tenir compte des priorités, systèmes et procédures des pays les moins avancés et de leur faire une plus large place dans l'octroi de l'aide.

## APD fournie en 2011 et perspectives

Après avoir atteint des sommets en 2010, le volume de l'aide publique au développement mesurée en prix constants et taux de change a diminué de près de 3 % en 2011 (figure 1). À l'exception des années qui ont suivi l'octroi d'un allègement de la dette exceptionnel, lequel avait stimulé les flux d'APD mesurés, la diminution constatée en 2011 constitue la première baisse significative depuis 1997, lorsque l'aide avait diminué de près de 6 %. L'aide accordée aux projets et programmes bilatéraux de base, excluant les allègements de dette et l'aide humanitaire, a diminué de 4,5 % en termes réels.

Figure 1

Évolution des principales composantes de l'aide publique au développement proposée par les membres du Comité d'aide au développement, 2000-2011 (en milliards de dollars de 2010)



Source : Données du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE).



Figure 2

L'aide publique au développement des membres du Comité d'aide au développement en 2000, 2009, 2010 et 2011, en pourcentage du RNB



En fait, si on se fonde sur l'expérience passée, les effets de la crise économique devraient continuer à se faire ressentir quelques années encore. Les mesures d'austérité budgétaire prises suite aux récessions qui se sont produites au début









L'aide continue d'être concentrée sur un petit nombre de pays. En 2010, les 20 principaux bénéficiaires (sur 153 pays et territoires) représentaient quelque 38 % de l'APD totale. Ce niveau de concentration n'a pas sensiblement changé depuis 2000, même si c'est le cas de la composition de la liste des 20 principaux bénéficiaires. Le groupe de pays bénéficiaires qui composait les 20 principaux bénéficiaires en 2010 n'a reçu que 25 % de l'APD en 2000.

Comme indiqué précédemment, les perspectives d'avenir à court terme pour l'aide publique au développement totale sont décevantes, mais tous les pays bénéficiaires de l'aide ne seront pas touchés dans la même mesure. Certains pays d'Amérique centrale et plusieurs importants bénéficiaires d'Asie de l'Est, tels que l'Indonésie et les Philippines, devraient connaître les plus fortes diminutions d'aide programmable par pays. L'aide programmable par pays devrait continuer de baisser en Amérique latine au-delà de 2013, mais elle pourrait augmenter dans certains pays d'Asie du Sud et centrale. L'OCDE s'attend à peu de changements en ce qui concerne l'aide programmable par pays consacrée à l'Afrique. La République démocratique du Congo et le Kenya devraient voir l'aide qui leur est donnée augmenter sensiblement, tandis qu'Haïti et l'Afghanistan devraient connaître de fortes diminutions. D'ici à 2015, tout accroissement de l'aide de base offerte aux pays en développement devrait être dépassé par la croissance démographique dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique. L'aide programmable par pays par habitant devrait par conséquent revenir au niveau de 2005.

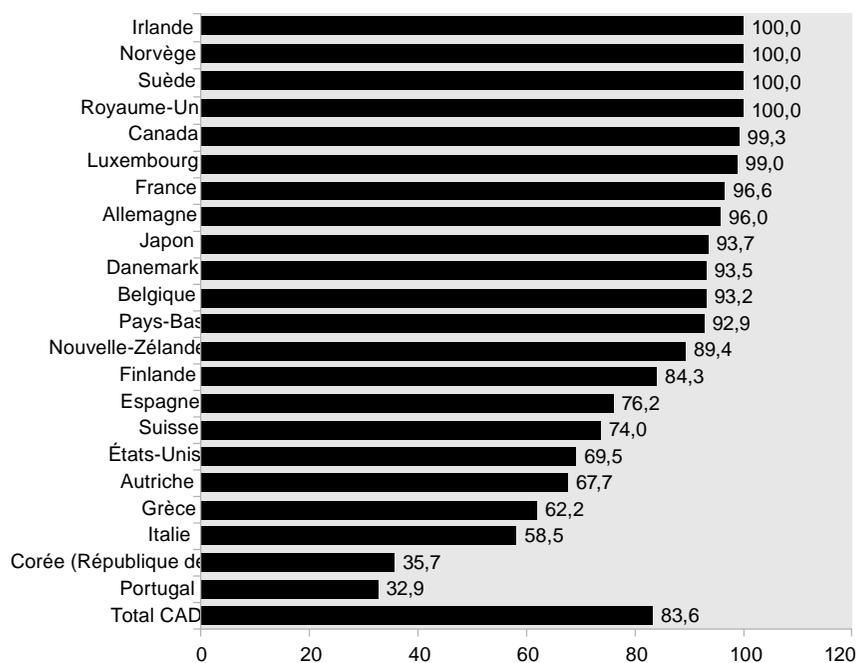
## Modalités de l'aide

Selon le Comité d'aide au développement, on entend par apports d'aide fournis aux pays en développement toute assistance financière et technique hautement concessionnelle fournie aux pays en développement. L'aide peut prendre la forme de dons ou de prêts, l'élément de libéralité étant d'au moins 25 %, et inclut l'annulation de la dette due aux pays donateurs. Ces dix dernières années, les donateurs ont fourni de l'aide majoritairement sous la forme de dons. En 2010, les dons représentaient 86 % de l'aide totale. Cette proportion était sensiblement inférieure dans un petit nombre de pays uniquement, notamment la France, le Japon et la République de Corée, où elle se chiffrait, respectivement, à 68 %, 52 % et 46 %. La part des subventions dans l'ensemble des engagements au titre de l'APD avait atteint 95,4 %, à savoir le même niveau qu'en 1999-2000 et légèrement moins que les 96,3 % de 2009. La part des subventions de l'APD en faveur des pays les moins avancés est supérieure à la moyenne, atteignant 99,4 % en 2009-2010, conformément à la recommandation formulée de longue date par le CAD selon laquelle il est préférable que l'aide que les PMA reçoivent leur soit fournie sous la forme de dons plutôt que de prêts.

L'aide est considérée comme étant « liée » si les donateurs exigent des bénéficiaires

prestataires établis dans le pays donateur. De cette manière, l'aide liée peut réduire la rentabilité de l'aide en limitant le choix des prestataires par les bénéficiaires. Cela a également limité la prise en main nationale de l'utilisation des ressources fournies au titre de l'aide, ce qui peut avoir des effets sur l'alignement de l'aide sur les priorités nationales en matière de développement. En 2010, 83,6 % de l'aide bilatérale n'était pas liée, à l'exclusion de la coopération technique et des frais administratifs, ce qui constitue une diminution par rapport aux sommets de 91,4 % atteints en 2005 (figure 6). Les progrès accomplis pour délier l'aide varient sensiblement d'un pays donateur à l'autre. Si certains donateurs, y compris le Canada, ont progressivement délié l'aide au fil de ces dix dernières années, d'autres, dont l'Espagne, l'Autriche et l'Italie, ont régressé par rapport aux progrès accomplis précédemment. En 2010, la part d'aide non liée fournie par les États-Unis est

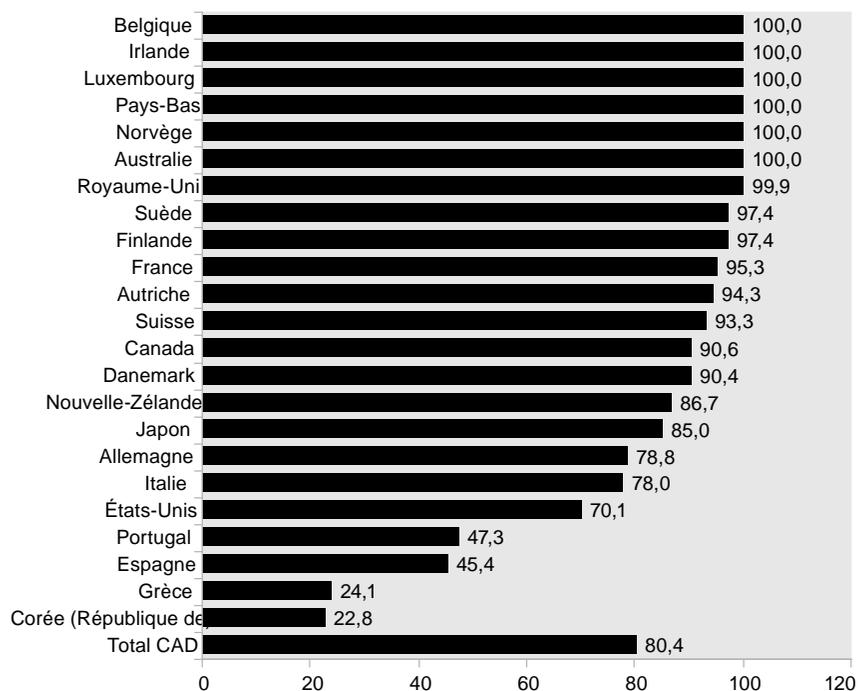
Figure 6  
Part de l'APD bilatérale non liée des membres du CAD2010



Source Données du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE).

a À l'exclusion de la coopération technique et des frais administratifs.  
b L'Australie n'a pas rapporté ses statistiques agrégées indiquant la mesure dans laquelle son aide bilatérale (à l'exception des frais administratifs et de la coopération technique) est liée par rapport aux engagements qu'elle a pris et qui ont des effets sur la comparabilité de la moyenne du total du CAD.

Figure 7  
Part de l'APD bilatérale non liée des membres du CAD aux PMA, 2010

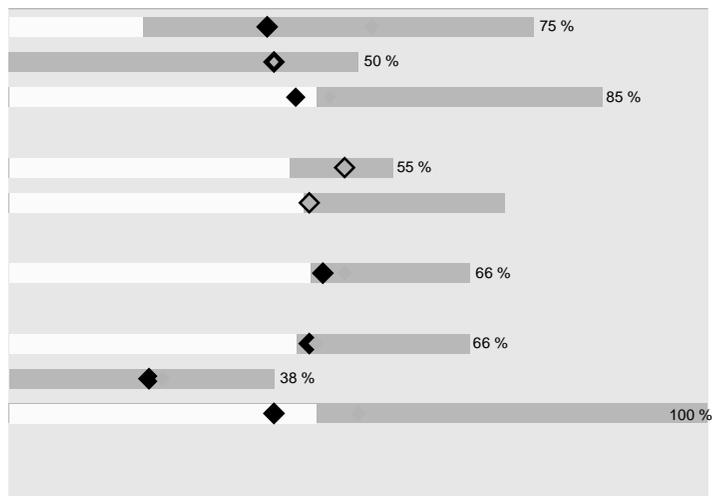


a



Figure 8

Indicateurs des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à l'échelon mondial, 2010 (pourcentage)



ailleurs été avancé que cet appui à des ns de renforcement des capacités obéissait encore majoritairement à l'ordre et ne répondait pas dans les faits aux besoins des pays en développement

Malgré ces faibles résultats globaux, des progrès ont été réalisés au niveau de certains indicateurs, en particulier ceux dont sont responsables les pays bénéficiaires. Par exemple, en vue de renforcer l'appropriation de l'aide par les pays, les pays en développement participants sont convenus d'élaborer des stratégies nationales de développement saines qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels. L'objectif était que 75 % des pays en développement parti

pays atteignent ce résultat. En 2010, 37 % des 76 pays en développement ayant participé à l'enquête y sont parvenus. Une enquête similaire réalisée en 2005 et à laquelle avaient participé 32 pays démontrait que seuls 19 % d'entre eux avaient rempli les critères de cet objectif. Cependant, parmi ces 32 pays initiaux, 52 % remplissaient les critères en 2010 (figure 8).

Des résultats mitigés ont également été constatés en 2010 (figure 8).

La Déclaration de Paris a souligné que, pour renforcer l'efficacité de l'aide, il était indispensable que des mécanismes de responsabilisation mutuelle soient mis en place; ce domaine est pourtant celui dans lequel le moins de progrès ont été enregistrés. Les progrès accomplis par un pays sont évalués sur l'existence d'une stratégie d'aide, d'objectifs d'efficacité de l'aide et d'un dialogue ouvert avec les donateurs et les autres parties prenantes. Selon une récente enquête, très peu de pays disposent de tels mécanismes. L'absence de volonté politique et les contraintes de capacités ont été identifiées comme les principaux obstacles à une responsabilisation mutuelle accrue.

L'année butoir pour honorer les engagements de la Déclaration de Paris ayant été dépassée, le Forum de haut niveau qui s'est tenu à Busan en 2011 a marqué un tournant dans le débat sur l'efficacité de l'aide, comme indiqué précédemment. Des progrès ont également été accomplis à Busan en matière de transparence : le Canada, les États-Unis, le Commonwealth Development Corporation Group, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et ONU-Habitat y ont annoncé qu'ils signeraient l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Les membres de l'Initiative représenteraient alors jusqu'à 75 % des flux d'aide publique. Les donateurs qui ont signé l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide se sont engagés à fournir régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans. Ces informations comporteront au minimum les caractéristiques de ressources indicatives, que les pays en développement pourront intégrer dans leurs cadres de planification à moyen terme et leurs cadres macroéconomiques.

Le document final de Busan a reconnu l'importance des processus complémentaires des Nations Unies et a invité le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies à jouer un rôle dans les consultations sur la mise en œuvre des engagements convenus à Busan. Le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies offre en outre la possibilité d'élargir le dialogue à davantage de parties prenantes dans une enceinte appropriée afin de poursuivre ces discussions sur la manière dont la coopération au développement favorise le lancement du développement. Les discussions tenues lors du Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies peuvent contribuer à intensifier les efforts visant à accroître l'efficacité de l'aide au développement et à y intégrer des questions qui constituent une source d'inquiétude pour les parties prenantes mais qui pourraient ne pas être entendues comme il se doit dans le cadre de plus petites instances. Un dialogue approfondi sur la manière d'augmenter la prévisibilité de l'aide pourrait, par exemple, entraîner des changements de politique qui permettraient aux pays de mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme, tandis qu'une souplesse accrue en matière d'aide permettrait aux donateurs de réagir plus rapidement aux changements de priorités gouvernementales. Les discussions tenues précédemment dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement

---

trième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011, Busan (République de Corée).

- 26 Enquête basée sur de larges enquêtes menées dans 105 pays par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2010 et 2011 pour le compte du Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies.

des Nations Unies ont également mis en évidence la nécessité d'accorder une plus grande attention aux délais de mise en œuvre de l'aide au développement; un facteur qui n'a pas encore été pris en compte dans le plan d'action sur l'efficacité de l'aide au développement.

## Besoins des pays en développement en matière d'APD

Si le présent chapitre porte sur l'évaluation de l'aide publique au développement fournie au regard des objectifs convenus tant en termes de volume que d'efficacité, il convient également de se poser la question de savoir si ces objectifs sont suffisants pour répondre aux besoins des pays bénéficiaires en termes de développement. Il n'est toutefois pas aisé de calculer le financement nécessaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, sans compter la proportion qui devrait être fournie sous la forme d'APD.

Plusieurs études ont donné lieu à des estimations globales. Le Projet objectifs du Millénaire des Nations Unies, par exemple, a calculé en 2005 que, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, un pays à faible revenu typique aurait eu besoin en 2006 d'investir de 70 à 80 dollars environ par habitant, montant qui grimperait jusqu'à 120 à 160 dollars vers la fin de la période avant 2015. Même si une part toujours plus importante de ces sommes était financée par des ressources nationales, l'étude a calculé que 10 à 20 % du PIB devraient être financés par l'APD. Cela signifierait que les pays membres du CAD devraient augmenter les flux annuels d'APD de 0,54 % de leur RNB combiné d'ici à 2015. Ces chiffres couvriraient uniquement la réalisation des objectifs du Millénaire sans prendre en considération d'autres priorités, comme celles consistant à satisfaire les besoins en matière d'amélioration de la protection de l'environnement et à mettre les économies sur la voie du développement durable. Afin de prendre en compte toutes les priorités et réaliser les objectifs du Millénaire, l'étude réalisée par le Projet objectifs du Millénaire a conclu que les donateurs devaient allouer 0,7 % de leur RNB, ce qui correspond à la cible des Nations Unies. Précédemment, la Banque mondiale avait estimé qu'entre 40 et 70 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année en sus de l'aide pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 ou réaliser les objectifs relatifs à l'éducation, à la santé et à l'environnement. Cela serait plus ou moins revenu à doubler le montant de l'aide en 2000, qui s'élevait à 0,22 % du RNB des donateurs au cours de cette année.

Il est toutefois difficile de généraliser les besoins de financement pour l'ensemble des pays. Les conditions de départ varient fortement, de même que l'importance relative des facteurs déterminants de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela signifie que les interventions politiques alliant coût et efficacité diffèrent entre les pays pour réduire la pauvreté, sco

lariser tous les enfants, réduire la mortalité infantile et maternelle et renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Pour parvenir à estimer globalement

considérable, et équivaldrait chaque année à 5 % au moins du PIB en ressources



antipneumococciques lancé en 2009 par un groupe de pays développés et la Fondation Bill & Melinda Gates illustre parfaitement ce mécanisme

## Accès aux marchés (commerce)

La capacité des pays en développement à augmenter les recettes d'exportation (facteur indispensable pour accélérer la croissance économique nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement) dépend de la croissance du commerce mondial, d'un accès libre aux marchés et de la capacité à diversifier ses activités. Les échanges commerciaux mondiaux continuent de connaître un rythme de croissance inférieur à celui d'avant la crise en raison des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale. De plus, les perspectives économiques mondiales s'étant assombries de manière générale en 2012, les estimations relatives à la croissance du commerce mondial ont été revues à la baisse à plusieurs reprises.

La faible croissance des échanges commerciaux n'est pas uniquement une source d'inquiétude en elle-même, elle pourrait également exercer une pression supplémentaire sur les gouvernements qui pourraient alors adopter des politiques commerciales protectionnistes. L'utilisation accrue de mesures non tarifaires et de mesures discriminatoires et restrictifs sur l'accès aux marchés. Parallèlement, les négociations commerciales mondiales du Cycle de Doha restent dans une impasse; il est, par conséquent, de plus en plus difficile d'envisager une issue favorable. Si l'aide apportée dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce a augmenté et que de nombreux pays membres du Groupe des Vingt (G20) ont largement dépassé l'engagement qu'ils ont pris lors du Sommet du G20 qui s'est tenu à Séoul en 2010, à savoir maintenir les ressources de l'Initiative Aide pour le commerce à des niveaux proches de la moyenne de 2006-2008, les difficultés financières et économiques auxquelles se heurtent de nombreux pays donateurs pourraient affaiblir l'appui qu'ils apportent dans les années à venir (voir le chapitre consacré à l'aide publique au développement).

### Une capacité des négociations commerciales mondiales

Certains dirigeants mondiaux se sont engagés à l'occasion de divers réunions et sommets de haut niveau à adopter des démarches nouvelles et crédibles pour conclure les négociations du Cycle de Doha, ainsi qu'à résister aux pressions protectionnistes au sein de leurs pays [notamment lors du Sommet de Deauville du Groupe des Huit (G8) qui s'est tenu en mai 2011, le Sommet de Cannes du G20 en novembre 2011, la huitième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2011 (CM8), la réunion ministérielle des Ministres du commerce du G20 à Puerto Vallarta en avril 2012, et le Sommet

des dirigeants du G20 à Los Cabos en juin 2012]. Cependant, la conclusion d'un accord en bonne et due forme reste à atteindre.

## Le Cycle de Doha dans une impasse

Plus de onze années de négociations n'ont pas réussi à conclure le Cycle de Doha. Si les États membres de l'OMC se sont engagés à œuvrer activement et de manière pragmatique à la réussite d'une conclusion multilatérale du Cycle de Doha au cours de la huitième Conférence ministérielle de 2001, un résultat concret n'est à rapporter en juin 2012. En dépit de la décision prise lors de la huitième Conférence ministérielle de rechercher des moyens de conclure à titre provisoire ou définitif des accords obtenus par consensus avant la réalisation dans sa totalité de l'« engagement unique » de Doha, aucun progrès n'a été accompli.

En effet, certains membres de l'OMC, en particulier des pays en développement, ont exprimé de solides réserves au sujet de l'approche dite de « récolte précoce » et ont fait valoir que l'engagement unique devait être respecté. Alors que les groupes de négociation sont encore à l'œuvre, il semble peu probable que ces négociations, sans parler de tous les autres éléments du Cycle de Doha, connaissent une issue favorable à brève échéance. Cette impasse est notamment due au fait que les États membres doivent encore répondre à la question essentielle : Qu'est-ce qu'une juste répartition des droits et obligations dans le système commercial mondial ? Cette question est d'ordre politique. Elle exige une réponse politique.

Néanmoins, quelques décisions revêtant une importance particulière pour les pays les moins développés (PMA) ont été prises par l'OMC. Premièrement, les membres seront désormais autorisés à octroyer un accès préférentiel aux marchés aux exportations de services et aux prestataires de services des PMA. Cet accord est largement considéré comme expérimental et son efficacité pratique reste inconnue. Deuxièmement, le Sous-Comité des pays les moins avancés de

l'OMC relatives au traitement spécial et différencié à tous les PMA candidats à l'accession et d'améliorer l'assistance technique et le renforcement des capacités. Troisièmement, les PMA membres de l'OMC pourront introduire une demande d'extension de leur période de transition au-delà de 2013 au titre de l'article 66.1 de l'Accord sur les ADPIC

La conclusion d'un Cycle de Doha axé sur le développement serait un important moyen de corriger les déséquilibres structurels du système commercial, et même un ensemble restreint de mesures enverrait un message positif et relancerait la dynamique des négociations. Toutefois, toute nouvelle démarche devra tenir compte de la mission de développement du Cycle de Doha, et les négociations menées dans ce cadre devront l'être de manière transparente et inclusive. Les questions qui revêtent une importance certaine pour tous les pays en développement, notamment un meilleur accès aux marchés en franchise de droits, la suppression des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne faussant les échanges en faveur de la production du coton dans les pays développés, doivent être impérativement résolues.

La conclusion du Cycle de Doha aurait des répercussions positives sur l'économie mondiale, notamment grâce à la réduction des droits de douane et au renforcement de la transparence et de la prévisibilité aux frontières. De plus, la conclusion des négociations du Cycle de Doha sécuriserait le système commercial international grâce à une libéralisation unilatérale « solidement ancrée » par des engagements du l'OMC et à la réduction des consolidations tarifaires, limitant ainsi le risque de voir des mesures protectionnistes prises à l'avenir. Ces derniers devraient être partagés entre les pays développés et les pays en développement, bien qu'ils bénéficient de ces effets de manière différenciée.

## Autres discussions sur les politiques commerciales internationales

La treizième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII) qui s'est tenue en avril 2012 portait sur une série de thèmes liés à l'économie, au commerce et à la finance. La Conférence a adopté un texte de compromis, le Mandat de Doha





restrictives ont été mises en œuvre entre mi-octobre 2011 et mi-mai 2012  
nouvelles mesures restreignant les importations frappaient environ 1,1 % des

ou des liquidités aurait des effets sur leurs activités de financement du commerce, en particulier en Afrique subsaharienne, en Europe centrale et de l'Est et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une augmentation du coût du crédit a également été constatée dans certaines régions.

Des inquiétudes ont été exprimées devant diverses instances internationales, notamment lors du Sommet du G20 qui s'est tenu à Séoul en novembre 2010, selon lesquelles l'Accord de Bâle III pourrait faire obstacle au financement du commerce des pays en développement. Les cadres de Bâle II et III ont introduit de nouvelles conditions qui dans les faits classent le financement du commerce dans la catégorie des actifs présentant un risque, même si le fait que la majorité des fonds affectés au financement du commerce soient de courte durée en fait une activité financière relativement sûre, le remboursement étant en général assuré par la circulation des marchandises. Les règlements révisés n'ont pas tenu compte du faible risque et de la courte durée du financement du commerce, comme cela avait déjà été le cas lors du premier Accord de Bâle. En effet, près de 75 % des répondants de l'enquête mentionnée plus haut ont indiqué en avoir déjà ressenti les effets. Pour y faire face, l'OMC et la Banque mondiale, avec la Chambre de commerce internationale, ont exprimé leur inquiétude auprès du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui a accepté de modifier le traitement réservé

## Circulation des travailleurs et envois de fonds

Le commerce des marchandises, des capitaux, des investissements et des services s'est développé grâce à la réduction des coûts des transports et à une disponibilité accrue des informations. Cette mobilité accrue n'a toutefois pas été suivie par une évolution des régimes migratoires propice aux mouvements transfrontaliers de personnes. Des politiques plus strictes ont en effet été mises en place après le début de la crise, et le taux de chômage parmi les migrants est supérieur à celui des nationaux, en particulier dans l'Union européenne. Les envois de fonds ont, quant à eux, continué d'augmenter en dépit des difficultés rencontrées par les migrants en matière d'emploi. Selon des estimations, les envois de fonds à destination de pays en développement auraient atteint 351 milliards de dollars en 2011, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2010. On s'attend que les envois augmentent par la suite à un taux annuel de 7 à 8 % jusqu'en 2014, même si ces chiffres risquent d'être moins bons, comme ceux concernant les taux élevés de chômage dans les pays d'accueil, la volatilité des taux de change et l'incertitude

18 OMC, « Rapport de l'OMC sur les mesures commerciales du G20 » (mai à mi-octobre 2011), 25 octobre 2011.

19 OMC, « M. Lamy souligne les avantages qu'il y aurait à modifier le cadre de Bâle pour le financement du commerce », communiqué de presse, 27 octobre 2011, disponible à l'adresse [http://www.wto.org/english/news\\_e/news11\\_e/gc\\_rpt\\_26oct11\\_e.htm](http://www.wto.org/english/news_e/news11_e/gc_rpt_26oct11_e.htm). Les détails sur les révisions, voir Banque des règlements internationaux, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « Traitement du financement du commerce dans le cadre du dispositif de Bâle sur les fonds propres », octobre 2011, disponible à l'adresse <http://www.bis.org/publ/bcbs205.pdf>.

20 Sanket Mohapatra, Dilip Ratha et Ani Silwal, « Outlook for remittance flows 2012-14: Remittance flows to developing countries exceed \$350 billion in 2011 », Migration and Development Brief 17 (Washington, D.C., Banque mondiale, décembre 2011), disponible à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/MigrationandDevelopmentBrief17.pdf>.

qui entoure les prix du pétrole devraient persister (lesquels sont des facteurs qui affectent la demande de main-d'œuvre immigrée au Moyen-Orient).

Lors du Sommet qui s'est tenu à Cannes en 2011, les dirigeants du G20 se sont engagés à ramener le coût des envois de fonds de 10 % à 5 % de la valeur des fonds transférés d'ici à 2014. Cette réduction de cinq points de pourcentage représente 15 milliards de dollars supplémentaires par an pour les bénéficiaires qui

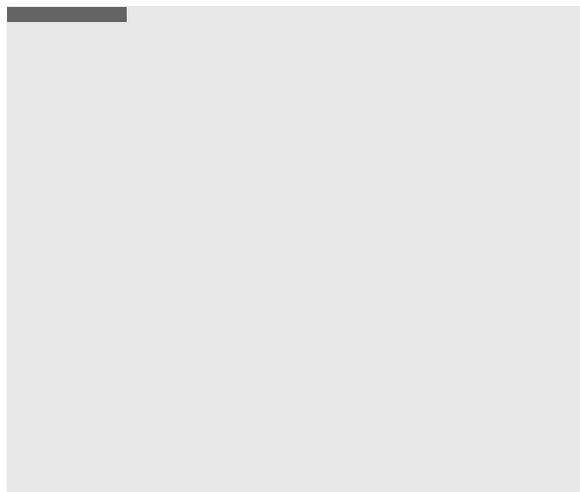
d'Asie de l'Est ont été celles qui ont bénéficié d'un niveau d'accès aux marchés en franchise de droits des pays développés le plus bas.

À l'exception des États-Unis, la majorité des pays développés ont accordé un accès en franchise de droits aux produits des PMA conformément à la Déclaration de Hong Kong de 2005 de l'OMC. Cependant, le taux réel d'utilisation des schémas de préférences offerts par les pays développés aux produits provenant de PMA et de pays en développement varie pour différentes raisons, notamment les règles d'origine restrictives (voir plus bas) ou les coûts administratifs élevés. Néanmoins, le taux d'utilisation des préférences s'est amélioré au fil du temps, et est estimé aujourd'hui à 87 % sur certains marchés développés.

La mise en œuvre intégrale de l'engagement pris en 2005 à Hong Kong de fournir un accès en franchise de droits et sans quota aux produits des PMA ainsi que l'application de règles d'origine simplifiées devraient stimuler la participation des PMA au système commercial mondial.

Figure 2

Proportion du total des importations des pays développés en provenance des pays en développement admises en franchise de droits en vertu du principe de la NPF et de traitements préférentiels réels, par région, 2000 et 2010 (en pourcentage)



## Accès préférentiel aux marchés du Sud

Les pays en développement ouvrent leurs propres marchés aux produits des PMA

Les données dont on dispose indiquent que les pays en développement intensifient leurs efforts pour ouvrir leurs propres marchés aux produits des PMA, notamment en accordant à ces produits un accès au marché en franchise de droits conformément à la décision prise à Hong Kong en 2005 et en appliquant des régimes régionaux et bilatéraux. Certains de ces régimes sont donnés à titre d'exemple au tableau 1. Grâce à ces régimes, les produits des PMA bénéficient d'un accès préférentiel en franchise de droits aux marchés des pays en développement équivalent de 32 % à 95 % de leurs lignes tarifaires

24 Ibid.; et Organisation mondiale du commerce, « Des Membres en développement continuent leur attachement à l'ouverture des marchés aux pays les plus pauvres », communiqué de presse, 16 avril 2012, disponible à l'adresse [http://www.wto.org/french/news\\_f/news12\\_f/acc\\_16apr12\\_f.htm](http://www.wto.org/french/news_f/news12_f/acc_16apr12_f.htm).

Tableau 1  
Politiques d'accès aux marchés de certaines économies en développement appliquées aux PMA

| Économie                    | Description   | Entrée en vigueur | Pourcentage des lignes tarifaires en franchise de droits |
|-----------------------------|---|-------------------|--|
| Chine                       | Traitement en franchise de droits pour les PMA  | Juillet 2010      | 60 % (2010), évolution progressive vers 97 %             |
| Inde                        | Schéma de préférences tarifaires à taux zéro pour les pays les moins avancés                        | Août 2008         | 85 % d'ici à 2012  |
| Corée (République de)       | Décret présidentiel relatif au traitement tarifaire préférentiel accordé aux pays les moins avancés | Janvier 2000      | 95 % (2011)  |
| Province chinoise de Taiwan | Traitement en franchise de droits pour les PMA  | Décembre 2003     | Près de 32 % (2009)                                      |
| Turquie                     | Système généralisé de préférences (SGP)   | Janvier 2002      | Près de 80 % (2009)                                      |

## Obstacles tarifaires

Les droits de douane appliqués aux importations de textiles sont restés les mêmes, tandis que les droits de douane payés sur les articles d'habillement en provenance des PMA ont augmenté pour la première fois en plus de dix ans. Cette augmentation a été provoquée par la hausse des importations en provenance de pays qui ne bénéficient pas de régimes préférentiels en faveur des PMA sur le marché des États-Unis [le Bangladesh, le Cambodge et trois pays africains qui ont été exclus d'un programme préférentiel américain distinct, l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique : Guinée, Madagascar et Niger]. Les États-Unis imposent les droits douaniers les plus élevés sur les importations en provenance de PMA dans l'ensemble des trois catégories de produits lorsqu'ils sont comparés à d'autres pays développés.

Les petits États insulaires en développement (PEID), les pays africains les moins avancés et d'autres pays africains à faible revenu bénéficient d'une exonération des droits préférentielle pratiquement intégrale sur les produits d'habillement et de droits de douane très bas sur les produits agricoles. Les pays asiatiques les moins avancés doivent encore payer des droits de 3 % environ pour les textiles et les produits agricoles qu'ils exportent, et 7 % pour les produits d'habillement. Les produits en provenance de pays en développement de l'Asie de l'Est sont de loin confrontés aux droits de douane moyens les plus élevés dans les trois catégories : 10,5 % pour l'agriculture, 11 % pour l'habillement et 5,7 % pour les textiles. De plus, ces droits n'ont connu qu'une légère diminution depuis 2000. Les droits de douane sur les importations de produits agricoles et les produits d'habillement en provenance de l'Asie du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale sont également supérieurs aux droits douaniers moyens appliqués aux pays en développement.

La diminution des droits de douane préférentiels ayant largement suivi celle des droits NPF, la marge de préférence est restée pratiquement constante au cours des dix dernières années, sauf en ce qui concerne les produits agricoles exportés par les PMA.

rieurs aux taux habituels, lesquels sont définis comme étant supérieurs à 15 %. Comme on peut le voir dans le tableau 2, les crêtes tarifaires ont affecté quelque 9 % des lignes tarifaires au sein des pays à haut revenu de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), lesquelles ont peu changé au cours de la décennie précédente. La majorité des crêtes tarifaires concerne les produits agricoles, pour lesquels plus de 36 % des lignes tarifaires ont été affectés, ce qui représente une légère hausse par rapport aux 34,6 % de l'année précédente.

La progressivité des droits de douane est un autre aspect des régimes tarifaires dans le cadre desquels un pays applique un taux de douane plus élevé sur les produits finis que sur leurs composantes intermédiaires et, proportionnellement, un taux inférieur sur leurs intrants primaires. La progressivité des droits de douane offre une protection plus élevée aux derniers stades de la production d'un produit final. Le degré de progressivité des droits a légèrement augmenté en 2011. Il existe un écart particulièrement important entre les droits de douane appliqués aux produits finis et ceux appliqués aux intrants primaires en 2011.

---



## Mesures non tarifaires

Il existe une catégorie d'entraves au commerce qui di ère des droits de douane et quotas traditionnellement appliqués aux importations. Il s'agit des mesures dites « non tarifaires », qui incluent les exigences techniques auxquelles les marchan dises importées doivent satisfaire, notamment les mesures sanitaires et phytosa nitaires, et les mesures non techniques, comme les règles d'origine (spéci cation de la quantité d'un produit qui doit être produite dans un pays béné ciaire de préférences).

En avril 2012, des données relatives aux mesures non tarifaires ont été recueillies dans 30 pays en développement environ, y compris quelque dix pays à faible revenu, dans le cadre de l'initiative d'experts éminents de l'Équipe d'appui

Les pays en développement en général, et plus particulièrement les pays à faible revenu, peuvent être touchés de façon disproportionnée par les effets distorsifs des mesures non tarifaires (même si bien souvent c'est involontairement). Les mesures non tarifaires sont plus souvent appliquées sur les produits agricoles, les textiles et les produits d'habillement. En outre, une analyse effectuée récemment par la CNUCED montre que les mesures non tarifaires tendent à restreindre davantage l'accès des pays en développement aux marchés que les droits de douane. L'étude montre par exemple que, si les importations de produits agricoles en provenance de pays à faible revenu se voient appliquer des droits de douane moyens de 5 % environ, une fois les effets des mesures tarifaires inclus, les obstacles au commerce équivalent au total à des droits de douane de 27 %.

Les règles d'origine, lorsqu'elles sont associées à des accords ou arrangements commerciaux préférentiels, constituent souvent une forme complexe et restrictive de mesures non tarifaires. Elles peuvent imposer des exigences relatives au pays d'origine difficiles à satisfaire. Par exemple, la rigoureuse « exigence de double transformation » (qui impose qu'une part des intrants importés d'autres pays auxquels un traitement préférentiel est appliqué bénéficie d'une appellation d'origine contrôlée), telle qu'elle figure dans les règles d'origine de l'Union européenne, a dans une certaine mesure découragé les exportations africaines. La mise en conformité aux règles d'origine a entraîné une augmentation du coût de certaines exportations en provenance du Népal vers l'Union européenne, le Japon et les États-Unis de 20 % à 30%. Les règles d'origine doivent être revues

aux besoins des consommateurs et assurer la sécurité de ces derniers; protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes; et garantir la transparence et la compatibilité des produits. Elles constituent l'assise qui permet de garantir un traitement équitable pour tous dans le système commercial multilatéral, même si elles peuvent être considérées par les exportateurs des pays en développement comme un obstacle au commerce, en particulier ceux qui n'ont pas la capacité de s'y conformer. Le respect de ces mesures nécessite en général la mise en place de procédés de production renforcés, des investissements dans les nouvelles technologies et une infrastructure commerciale efficace. Certains pays exportateurs éprouvent des difficultés à satisfaire aux normes spécifiques propres à certains produits<sup>6</sup>.

Nombreuses sont les mesures non tarifaires prises par les pays en développement et les pays développés Unm-; 0.01A(4u-1(u)-171.226 Td [(m)7(e)5(t l)9(e)-16(s p)-)-2fs ex16(e)1(r)01A

citée à mettre en œuvre les mesures sanitaires et phytosanitaires internationales. Si l'Initiative Aide pour le commerce était davantage axée sur le renforcement des capacités, elle pourrait également appuyer les progrès accomplis en la matière.

## Aide pour le commerce

Le total des engagements des donateurs en faveur de l'Initiative Aide pour le commerce menée par l'OMC a atteint 45,3 milliards de dollars en 2010 en dépit des difficultés budgétaires et économiques rencontrées par de nombreux pays de l'OCDE (figure 5). Ce montant représente une augmentation de 80 % en termes réels par rapport à la moyenne de 2002-2005 et une augmentation de 12 % par rapport aux niveaux de 2009. Si les données font apparaître des fluctuations, la part de l'aide publique au développement fournie au titre de l'Initiative Aide pour le commerce a également augmenté au cours de cette même période, et représente quelque 35 % de l'APD allouable par secteur en 2010. Les décaissements se sont révélés moins volatiles que les engagements, atteignant un total de 33 milliards de dollars en 2010. L'augmentation des fonds versés au titre de l'Aide pour le commerce est majoritairement due aux efforts accrus du Japon, des États-Unis et de l'Allemagne, qui ensemble représentent près de 70 % du total des contributions

Figure 6

Engagements dans le cadre de l'Aide pour le commerce par région, 2002-2005, 2009 et 2010 (milliards de dollars de 2010)

économique. L'aide destinée au renforcement des capacités de production est restée stable, tandis que l'appui aux politiques et réglementations commerciales a légèrement diminué en 2010.

L'appui supplémentaire fourni en 2010 est allé principalement à l'Asie du Sud et à l'Afrique du Nord (figure 6). L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud ont continué de recevoir la majorité des fonds promis. L'Inde est devenue le pays recevant le plus d'aide en 2010, suivi par l'Afghanistan, l'Égypte et le Viet Nam. Les fonds de l'initiative Aide pour le commerce en faveur des pays les moins avancés a plus que doublé par rapport au niveau de référence de 2002-2005 pour atteindre 13,7 milliards de dollars en 2010, ce qui représente également une augmentation de 14 % par rapport aux niveaux de 2009. Les pays les moins avancés sont désormais les bénéficiaires de 30 % du total de l'Aide pour le commerce.

37 L'aide à l'ajustement lié au commerce, présentée sous la forme d'un programme de l'Aide pour le commerce en 2008, est trop petite pour apparaître sur la figure 5, avec 29 millions de dollars collectés en 2010.

38 Les engagements pris dans le cadre de l'Aide pour le commerce en faveur de l'Inde en 2010 s'élevaient à 2,8 milliards de dollars, la majeure partie de ce montant étant dédiée au financement du transport ferroviaire afin d'étendre le système de transport en commun rapide de Delhi. L'augmentation des fonds de l'Aide pour le commerce en faveur de l'Afrique du Nord en 2010 peut être largement attribuée aux investissements conséquents consentis dans les énergies renouvelables en Égypte, ainsi qu'aux investissements réalisés dans le transport ferroviaire en Tunisie et la construction de routes au Maroc.

## Résultats sur le terrain

quota à tous les produits des pays les moins avancés, et leur appliquer des règles d'origine simplifiées;

y Accroître l'appui au renforcement des capacités dans les pays en développe

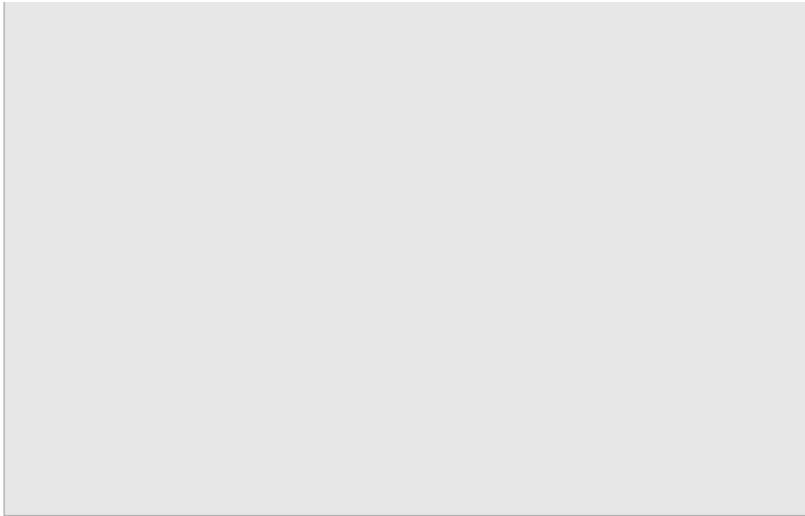
## Viabilité de la dette

De profonds changements se sont opérés l'année dernière en matière de dette souveraine. Le fait que les principales crises de la dette se soient produites dans des économies développées européennes ne fait que souligner l'universalité des exigences des finances publiques et de la discipline politique de lutter efficacement contre le surendettement. Les enseignements tirés de la crise européenne comprennent ceux tirés des crises de la dette des marchés émergents, de même que l'histoire complète des crises de la dette souveraine. L'un des enseignements récemment tirés par l'Europe est que les processus politiques ponctuels mis en place en vue de restructurer la dette n'entraînent pas nécessairement un partage rapide, efficace ou équitable du fardeau de la dette une fois la crise de la dette terminée.

La plupart des pays en développement sont parvenus à relativement bien gérer la crise mondiale, notamment grâce aux fonds publics internationaux supplémentaires d'urgence fournis en 2009 par l'entremise du Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les banques de développement régionales, ainsi qu'aux flux financiers accrus provenant de diverses sources bilatérales, y compris d'autres pays en développement. Néanmoins, certains pays ont été confrontés à des disciplines d'endettement au cours de la crise et certains risquent encore d'être asphyxiés par la dette. De plus, les initiatives prises au niveau international en vue



Figure 1  
Ratios dette publique extérieure/PIB des pays en développement, 2005-2011  
(en pourcentage)



Source FMI, base de données de World Economic Outlook April 2012.

minière et des transports. Le FMI a mis en garde que, en dépit du fait que les taux d'endettement sont relativement peu élevés dans la plupart des pays à faible revenu, la récente augmentation de l'endettement pourrait devenir préoccupante si cette tendance se poursuit

Ainsi, plusieurs pays à faible revenu sont d'ores et déjà confrontés à une situation difficile en raison de ratios dette/exportations anormalement élevés. C'est notamment le cas en Érythrée (589,3 %) et au Soudan (286,4 %), lesquels n'ont pas encore bénéficié d'un allègement de la dette en vertu de l'initiative PPTE, et aux Comores (196,1 %), qui n'ont jusqu'ici bénéficié que d'un allègement provisoire de leur dette. Parmi les pays qui sont parvenus à quitter, avec succès, le processus d'allègement de la dette de l'initiative PPTE, Sao Tomé-et-Principe est confronté à un rapport de la dette extérieure aux exportations de 215,3 %, ce qui est largement bien au-dessus du seuil de 150 % établi dans le cadre de l'initiative PPTE pour pouvoir bénéficier d'un allègement de la dette. Plusieurs autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont également des ratios dette/exportations élevés

Un troisième indicateur de la dette, le rapport du service de la dette aux exportations, a légèrement augmenté en 2011 pour l'ensemble des pays en développement (figure 2). Cette augmentation peut être largement attribuée aux pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Le fardeau que représente le service

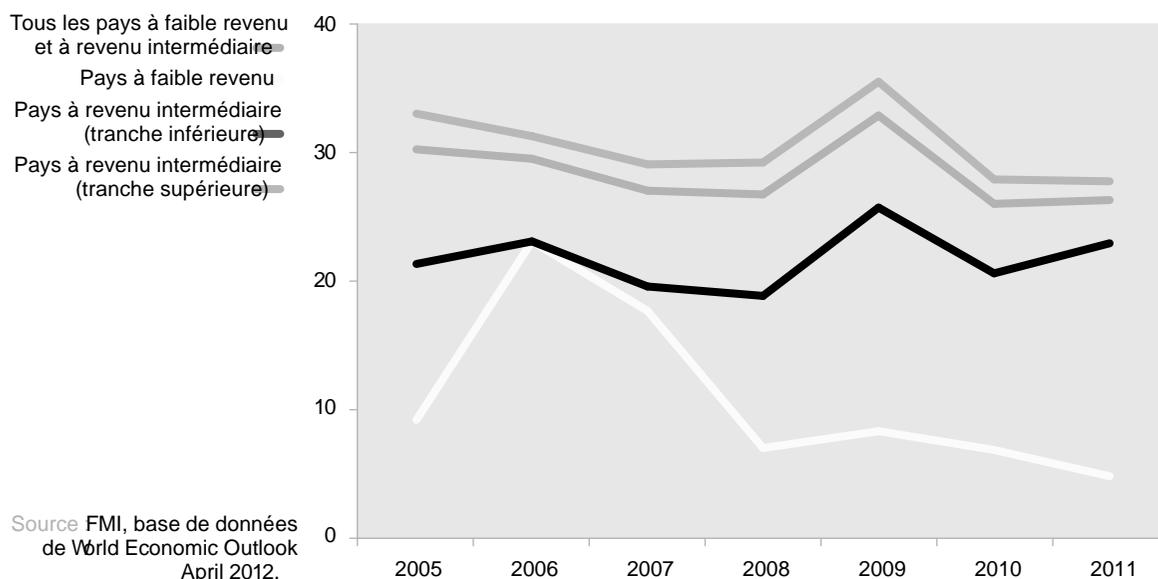
7 FMI, Fiscal Monitor: Balancing Fiscal Policy Risks (Washington, D.C., avril 2012), p. 7 à 10.

8 Plus précisément, l'indicateur est le rapport entre la valeur actuelle de la dette extérieure publique et garantie par l'État et les exportations de marchandises et de services.

9 Pour les détails par pays des indicateurs, voir Banque mondiale, Global Development Finance 2012: External Debt of Developing Countries (Washington, D.C., décembre 2011), résumé, tableau 1.

Figure 2

Ratios service de la dette extérieure/exportations, par groupes de pays en développement classés selon leur revenu, 2005-2011 (en pourcentage)



Source FMI, base de données de World Economic Outlook April 2012.

de la dette pour les pays à faible revenu a continué de diminuer pour atteindre 4,8 % de leurs recettes d'exportation en 2011. Même si le taux d'endettement continue d'augmenter, comme indiqué plus haut, cette situation est susceptible de changer à l'avenir.

... mais il varie selon les groupes de revenu et les régions

Comme on peut le voir à la figure 3, en 2011 le fardeau du service de la dette s'est alourdi en Afrique du Nord, en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Océanie. L'Afrique subsaharienne est la seule région dans laquelle le niveau général des paiements au titre du service de la dette a diminué en 2011. Dans le cas de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Asie occidentale, du Caucase et de l'Asie centrale, l'augmentation des exportations a dépassé l'augmentation du service de la dette, entraînant par là une diminution de leurs ratios service de la dette/exportations en 2011.

La part de la dette à court terme de la dette extérieure totale constitue un quatrième indicateur (l'obligation d'un pays de refinancer la dette lorsqu'elle arrive à échéance dans un délai d'un an ou de la rembourser). En 2010, ce rapport a augmenté dans tous les groupes de revenus (figure 4). Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 2011, à l'exception de quelques pays pauvres très endettés (PPTÉ) et pays les moins avancés (PMA) qui ont vu la part de leur dette extérieure à court terme diminuer légèrement. Dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), environ un tiers de la dette extérieure est désormais à court terme; dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), elle a augmenté pour atteindre les 14,8 %, tandis que dans les pays à faible revenu, la part est juste au-dessus de 4 %. Une large partie de l'augmentation de la dette à court terme est liée au commerce, ce qui n'est en général pas problématique étant donné que les emprunts ont trait à des marchandises qui sont déplacées au sein du pays ou en

Figure 3

---

dehors de celui-ci, et que leur vente génère en général les revenus qui permettent de servir la dette. Cependant, les crédits commerciaux peuvent rapidement se raréfier, comme ce fut le cas en 2008-2009, en restreignant la demande d'importations en temps de crise. Cela entraîne une contraction de la dette totale au fur et à mesure que les encours de crédits commerciaux sont remboursés, tandis que les effets négatifs sur les échanges réduisent les revenus nationaux et la capacité globale à servir la dette.

### Dans quelle mesure les pays en développement sont-ils vulnérables à de nouvelles crises de la dette ?

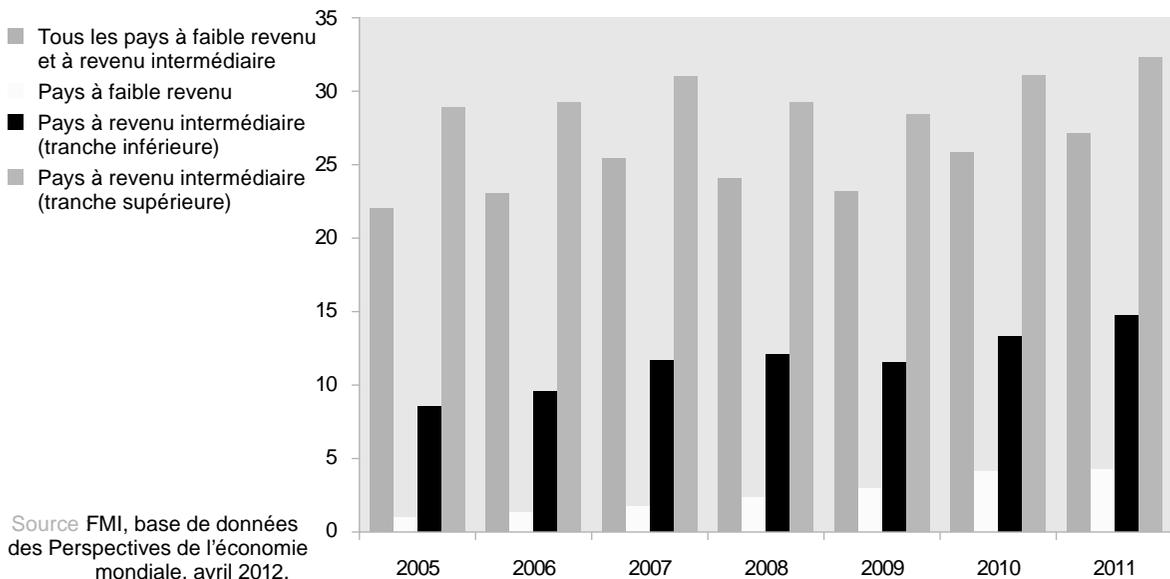
Malgré la progression du PIB et la reprise des exportations dans de nombreux pays en développement, associés aux résultats positifs engrangés par les initiatives d'allègement de la dette, qui ont permis de réduire la dette extérieure des

---

11 Jean-Pierre Chouhrou et Mariem Malouche, « Trade finance during the 2008–9 trade collapse: key takeaways », Banque mondiale, *Economic Update* (septembre 2011).

Figure 4

Part de la dette à court terme par rapport à la dette extérieure, groupes de pays en développement, 2005-2011 (en pourcentage)



PPTE, sans mentionner certaines restructurations opérées dans des pays à revenu intermédiaire et arrangées directement avec des porteurs d'obligations, le FMI et la Banque mondiale ont conjointement classé une vingtaine de pays en développement dans la catégorie des pays en surendettement ou présentant un risque élevé de surendettement. Selon les analyses de la viabilité de la dette réalisées conjointement et publiées en mai 2012, quatre des 72 pays qui répondent aux conditions requises pour bénéficier des facilités de prêts concessionnels du FMI offertes dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont été classés dans la catégorie des pays en surendettement (Comores, Côte d'Ivoire, Soudan et Zimbabwe), tandis que 16 autres ont été qualifiés de pays présentant un risque élevé de surendettement. Vingt-trois autres pays (y compris le Guyana) ont été évalués comme étant confrontés à un risque modéré de surendettement, et 25 pays ont été considérés comme présentant un faible risque (tableau 1).

<sup>12</sup> La situation en Côte d'Ivoire s'est sensiblement améliorée depuis la précédente analyse de la viabilité de la dette. Elle est sur le point de mener à bien le processus PPTE. Sa dette sera alors considérée comme considérablement réduite. La Côte d'Ivoire devrait dès lors être classée dans la catégorie des pays présentant un risque modéré lors de la prochaine analyse.

<sup>13</sup> La liste des analyses de la viabilité de la dette pour les pays qui répondent aux conditions requises pour bénéficier des facilités du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance sur lesquelles la classification du risque est fondée est mise à jour chaque mois (voir <http://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsa12.pdf>). Consultées le 4 juin 2012.

Tableau 1  
Cotes de risque de surendettement des pays à faible revenu

---

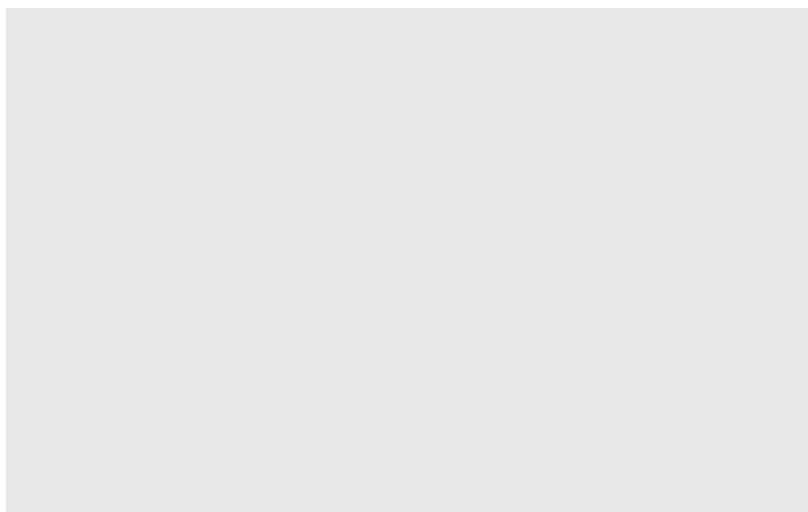
(tranche supérieure) dont le solde budgétaire moyen présentait un excédent avant la crise étaient encore en déficit à la fin de l'année 2011. Cependant, le déficit budgétaire des pays à faible revenu est quant à lui passé de 3 % du PIB en 2010 à 3,5 % en 2011 (figure 5).

Les déficits budgétaires se sont considérablement creusés dans les pays qui ont pris des mesures pour protéger leurs populations de l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires importées en augmentant les subventions intérieures. En effet, la moitié environ des pays à faible revenu ont pris des mesures budgétaires en vue d'atténuer les effets au niveau social des chocs sur les cours des produits de base qui ont commencé au premier trimestre de 2011; le coût budgétaire moyen étant estimé à plus de 1 % du PIB. Ces mesures incluent des subventions octroyées en faveur des prix des denrées alimentaires et/ou des carburants, des dépenses nettes de protection sociale et des réductions des taxes et droits de douane sur les importations.

Les besoins d'emprunt extérieur d'un pays dépendent en partie de la taille de la balance des paiements sur les comptes courants et du fait qu'elle soit en excédent ou en déficit. Des 160 économies en développement et économies émergentes incluses en avril 2012 dans la base de données des Perspectives économiques mondiales du FMI, 77 avaient en 2011 un déficit des paiements courants supérieur à 5 % du PIB (contre 62 pays en 2005). C-16(s d)1(6e502(0)17(l)-C1( ) c -0.0331(s)

Figure 6

Soldes des transactions courantes des pays en développement, 2005-2011  
(en pourcentage du PIB de l'ensemble des groupes)



Tous les pays à faible revenu  
et à revenu intermédiaire

Pays à faible revenu



vulnérabilité pour les pays à faible revenu, qui vise à analyser les risques provenant des changements survenus au niveau du contexte extérieur

## Analyse de la viabilité de la dette pour les pays ayant accès aux marchés internationaux

Le cadre du FMI pour l'analyse de la viabilité de la dette dans les pays développés, les pays en développement à revenu intermédiaire et les économies en transition a été revu à la lumière des crises de la dette qui ont récemment frappé certains pays développés. Le FMI commencera ainsi à intégrer comme point de référence (bien qu'il ne s'agisse pas d'un seuil explicite) un ratio dette publique/PIB de 60 % qui sera utilisé avec souplesse pour déclencher une analyse plus approfondie. Le personnel aura également davantage recours à la méthode dite d'« établissement des bilans » (qui consiste à évaluer la structure des actifs et passifs dans les principaux secteurs d'une économie, y compris les ménages et les sociétés non financières) et, à l'avenir, intégrera plus e cacement d'autres dettes éventuelles à l'analyse. Une plus grande attention sera également accordée aux échéances, à la composition en devises et aux taux d'intérêt de la dette, ainsi qu'aux considérations relatives à la liquidité, et il sera évalué si la base de créanciers d'un pays est suffisamment diversifiée, captives, majoritairement intérieure ou étrangère.

Dans l'ensemble, l'examen soulignait la nécessité d'être davantage réaliste lorsqu'il s'agissait de définir la trajectoire d'ajustement budgétaire, la croissance économique et les taux d'intérêt dans la projection de référence

## Mener à bien l'Initiative PPTE

Les gouvernements donateurs ont apporté leur appui à l'Initiative PPTE et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), qui ont été respectivement lancées en 1996 et 2005. Ces initiatives ont réduit la dette des PPTE en vue de restaurer la viabilité de la dette à long terme et de directement libérer des ressources aux pays du développement dans ces pays. Le coût total de l'Initiative PPTE à la charge des créanciers est estimé à 76 milliards de dollars et celui de l'IADM à 33,8 milliards de dollars exprimés en valeur actuelle (en 2010).

Le 17 mai 2012, 36 des 39 pays pauvres très endettés (PPTE) avaient atteint le « point de décision » de l'Initiative PPTE (point auquel des mesures de redressement provisoire sont accordées) et 32 avaient atteint le « point d'achèvement », bénéficiant ainsi d'un allégement de la dette irrévocable complété par un autre mécanisme d'allégement au titre de l'IADM.

L'allégement de la dette accordé aux pays après que ceux-ci ont atteint le point de décision est pratiquement de 35 % de leur PIB de 2010. Cette aide,

donné que la date butoir pour la Côte d'Ivoire était juillet 1983, moins de 400 millions de dollars des 2,3 milliards de dollars traités seront annulés en mai 2012, le Conseil d'administration du FMI a approuvé les progrès réalisés par le pays dans le programme de relèvement. Cet examen de soutien a permis de rapprocher le pays de son point d'achèvement PPTe dès que les pays du Club de Paris auront intégralement mis en œuvre l'accord qu'ils ont conclu en novembre et que l'ensemble des obligations envers l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, le FMI et la Banque africaine de développement, qui avaient été contractées avant les dates butoirs de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), auront été éliminées ( n 2003 pour l'IDA et n 2004 pour les autres). En n, le gouvernement a annoncé en mai 2012 qu'il recommencerait à assurer le service de ses obligations en juin et qu'il commencerait à régler les arriérés à compter du moment où il s'est retrouvé en défaut de paiement. En résumé, la Côte d'Ivoire bénéficie d'une mesure d'allégement de la dette grâce à différents arrangements conclus par le Club de Paris en ce qui concerne la dette bilatérale (au titre de l'Initiative PPTe), les Initiatives PPTe et IADM pour la dette multilatérale et à un arrangement futur en ce qui concerne la dette privée.

En 2012, les principaux créanciers multilatéraux et les créanciers du Club de Paris avaient accordé la totalité de l'allégement de la dette qu'ils sont en mesure d'octroyer à l'ensemble des PPTe ayant atteint le point d'achèvement, mais des garanties doivent encore être obtenues en ce qui concerne la pleine participation de l'ensemble des créanciers. La majorité des petits créanciers multilatéraux se sont engagés à accorder un allégement de la dette une fois le point d'achèvement atteint. Ces créanciers ont d'ores et déjà accordé aux PPTe ayant atteint le point d'achèvement un allégement de la dette à hauteur de 50 % (x05g)5(t d)-(n)9(c)-1(x0

PSTE et de l'Initiative IADM qu'il a mené, le Conseil d'administration du FMI est convenu le 30 novembre 2011 que les objectifs des initiatives ont été en grande partie atteints, mais il a également constaté qu'il était souhaitable d'accorder une attention particulière aux actions supplémentaires qui pourraient être nécessaires. Les membres du Conseil sont également convenus de limiter la liste des pays qui remplissent les conditions ou qui sont susceptibles de les remplir en recalculant les critères d'admissibilité à l'aide des données de 2010. La plupart des membres du Conseil ont estimé que ce léger changement permettrait de réduire le risque moral et d'apporter un sentiment accru d'apaisement à l'Initiative PSTE. Les membres du Conseil ont admis que la liste des pays qui remplissent les conditions ou qui sont susceptibles de les remplir pouvait être modifiée pour intégrer les pays dont les données seront vérifiées ultérieurement, quant à savoir s'ils ont rempli les critères relatifs à l'endettement en 2004 et en 2010. Les membres du Conseil ont également reconnu que de nombreux pays pauvres très endettés continuaient de rencontrer des obstacles pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

dette, le Club de Paris pourrait de fait devoir jouer un rôle plus important dans

---

du processus spécial tel qu'il existe aujourd'hui pour les pays non PPTE. Même si l'Initiative PPTE a été la cible de critiques à de nombreux égards, elle avait pour objectif de mettre en place un mécanisme de rééchelonnement de la dette complet qui remettrait le pays sur la voie d'une dette viable. Les pays qui ont bénéficié de l'Initiative PPTE devront désormais rejoindre le reste des pays en surendettement et traiter séparément avec les créanciers du Club de Paris, les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris, les banques de développement multilatérales et le FMI, les banques privées, les fournisseurs et les détenteurs d'obligations, d'où la difficulté de garantir un niveau d'allègement global satisfaisant.

Dans ce contexte, et face aux résultats médiocres obtenus suite à la restruc

Dans ce cadre, le processus de prise de décisions pourrait être guidé par les principes d'emprunt et de prêt responsables. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a de fait entrepris de travailler avec des spécialistes et des décideurs politiques en vue d'élaborer un ensemble convenu de principes pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables. Par ailleurs, un ensemble de principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme, également préparés dans le cadre d'un processus de consultation international, sera présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2012<sup>3</sup>. Ces initiatives pourraient donner une orientation aux facilitateurs, arbitres ou « juges-commissaires » qui pourraient être recrutés pour parvenir au règlement rapide, efficace et juste de la dette que les débiteurs souverains et leurs créanciers doivent chercher à obtenir.

---

James A. Haley, « The evolving debate on sovereign debt restructuring », The New Age of Uncertainty blog [Ontario (Canada) : Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 24 mai 2012], disponible à l'adresse [www.cigionline.org/blogs/new-age1\(e\)-ine.org/b7ertas22\(aten\) -1.22](http://www.cigionline.org/blogs/new-age1(e)-ine.org/b7ertas22(aten) -1.22)

## Accès à des médicaments essentiels abordables

En dépit d'une plus grande attention accordée par la communauté internationale aux questions de santé, on constate peu de progrès en matière d'accès aux médicaments essentiels. De nouvelles données indiquent que les pauvres ne bénéficient pas d'un accès au santé aux médicaments à un coût abordable. Si les initiatives internationales appuyées par des fonds publics et privés continueront d'aider à augmenter l'approvisionnement en médicaments abordables et à améliorer leur distribution, d'autres éléments permettront également de réduire l'écart, si les conditions le permettent. La production locale de médicaments dans les pays en développement, par exemple, peut réduire les coûts de production, mais il convient pour ce faire de renforcer les capacités de ces pays et d'encourager l'utilisation de médicaments dans les règles du commerce international. Une plus grande participation des pays en développement sera par conséquent essentielle pour renforcer le partenariat mondial en vue d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels.

### Nouveaux engagements pris en 2011

Deux grandes rencontres internationales ayant trait à la santé se sont tenues en 2011. Si le champ de ces réunions va au-delà de l'approvisionnement en médicaments, ces dernières aideront cependant à galvaniser les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels. En juin, les États Membres des Nations Unies se sont réunis à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur le sida. Les gouvernements ont pris de nouveaux engagements et établi de nouveaux objectifs visant à intensifier l'action menée au niveau mondial contre le sida. Dans une résolution de l'Assemblée générale, les États Membres sont convenus d'œuvrer à la réalisation des objectifs suivants d'ici à 2015 : réduire de 50 % le taux de transmission du VIH par voie sexuelle, éradiquer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et réduire sensiblement le nombre de décès maternels liés au sida, réduire de 50 % le nombre de décès provoqués par la tuberculose parmi les personnes vivant avec le VIH et assurer un traitement antirétroviral à 15 millions de personnes.

jour du développement, tant au niveau national que mondial. Les États Membres se sont engagés à ce qui suit : faire avancer la mise en œuvre d'interventions en vue de réduire les effets des facteurs de risque des maladies non transmissibles; d'établir ou de renforcer des politiques et des plans nationaux multisectoriels de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles; de renforcer la coopération internationale et les partenariats à l'appui des plans de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles et de promouvoir la recherche et le développement. On peut citer, parmi les actions concrètes, la création d'un cadre mondial de suivi et l'établissement au niveau mondial d'objectifs et de cibles (volontaires) avant la fin de 2012; l'établissement de partenariats entre les organismes des Nations Unies et d'autres organismes; et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la période 2013-2018 en vue d'établir une stratégie mondiale pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles

Malgré le ralentissement économique mondial, deux avancées majeures se sont produites en 2011 en matière de financement des médicaments essentiels. En septembre 2011, GAVI Alliance a annoncé qu'elle s'engageait à fournir un financement nouveau et supplémentaire afin d'introduire les vaccins contre le rotavirus dans 16 pays en développement, les vaccins contre le pneumocoque dans 18 pays (une avancée majeure dans la protection des enfants contre des diarrhées ou des pneumonies sévères, qui sont les deux causes majeures de mortalité infantile), ainsi que des fonds en vue d'introduire le vaccin pentavalent dans 10 pays et d'autres types de vaccins dans 10 pays.

sources de financement des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, avec 22,6 milliards de dollars de financements approuvés pour plus de 1 000 programmes répartis dans 150 pays. À ce jour, les programmes soutenus par le Fonds mondial ont permis de sauver quelque 7,7 millions de vies en fournissant des traitements contre le sida à 3,3 millions de personnes, des traitements antituberculeux à 8,6 millions de personnes et 230 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide pour lutter contre le paludisme. Cependant, suite au ralentissement économique mondial, à la fin de l'année 2011, le Conseil du Fonds mondial a réévalué les prévisions financières précédemment établies et a mis sur

Figure 1

Disponibilité moyenne des médicaments génériques sélectionnés

des pays en développement indiquent que l'accès à des médicaments (génériques) essentiels abordables ne s'est que légèrement amélioré. Selon ces données, 51,8 % des établissements du secteur public et 68,5 % des établissements du secteur privé disposaient en moyenne de certains médicaments essentiels pour la période 2007-2011, ce qui ne représente qu'une augmentation de quelques points de pourcentage par rapports aux mesures effectuées précédentes. Dans le sous-échantillon des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) seuls 50,1 % des établissements du secteur public et 67-% des établissements du secteur privé (Figure 1) disposaient de médicaments (génériques) essentiels. Avec un taux de 44,4 %, les médicaments génériques étaient encore

- 11 Pour la période 2007-2011, les données relatives aux prix et à la disponibilité des médicaments issues de 17 enquêtes menées aux niveaux national et sous-national ont été recueillies dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire à l'aide de la méthodologie de l'Organisation mondiale de la Santé/Health Action International (OMS/HAI).
- 12 La disponibilité correspond au pourcentage des infrastructures dans lesquelles le médicament était en stock le jour où les données ont été recueillies.
- 13 Bien que ces données ne soient pas comparables au sens strict, le Rapport de 2011 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement faisait état d'une disponibilité de 42 % dans les infrastructures du secteur public et de 64 % dans les infrastructures du secteur privé; ces données étant issues d'enquêtes menées entre 2000 et 2009.

## Figure 2

Ratio des prix à la consommation aux prix de référence internationaux pour certains médicaments génériques les moins chers dans les établissements publics et privés pour la période 2007-2011

---

**Source** Études sur les prix et la disponibilité des médicaments réalisées entre 2007 et 2011 sur la base de la méthodologie standard de l'Organisation mondiale de la Santé/Health Action International (OMS/HAI), consultable à l'adresse suivante : <http://www.haiweb.org/medicineprices>.

**Note** : Les nombres indiqués au-dessus des groupes de revenus correspondent au nombre de pays. Les paniers de médicaments utilisés dans le cadre des enquêtes varient d'un pays à l'autre. Les données ne tiennent pas compte des changements survenus au cours de l'année utilisée pour les prix de référence internationaux (prix du Management Sciences for Health [MSH]), des fluctuations des taux de change, des taux d'inflation nationaux, des variations des parités du pouvoir d'achat, des niveaux de développement ou d'autres facteurs.

qu'une légère amélioration. Les enquêtes mentionnées ci-avant montrent que les prix moyens étaient encore 2,6 fois plus élevés dans le secteur public que les prix de référence internationaux. Les patients des pays en développement paient cinq fois plus dans le secteur privé. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure), les prix que les patients payaient pour les médicaments génériques les moins chers étaient en moyenne 3,1 fois plus élevés que les prix de référence internationaux pratiqués dans les infrastructures du secteur public et 5,3 fois plus élevés dans les infrastructures du secteur privé (figure 2). Dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), les prix moyens en vigueur dans le secteur privé étaient légèrement inférieurs à ceux des pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) [4,7 fois plus élevés que les prix de référence internationaux]. Les prix en vigueur dans le secteur privé des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) présentaient les plus fortes variations, où ils étaient de 2 fois plus élevés que les prix de référence internationaux en Indonésie à presque 14 fois plus élevés à Sao Tomé-et-Principe.

Bien que ces résultats soient fondés sur un nombre limité d'enquêtes nationales, ils sont surtout révélateurs pour susciter l'inquiétude quant aux lacunes dans l'accès à des médicaments abordables dans certains pays à revenu intermédiaire, en particulier ceux où une grande partie de la population vit dans la pauvreté. Dans certains cas, les systèmes de protection sociale proposant des services de médecine ambulatoire assurent une certaine protection contre les coûts élevés. En général, ces systèmes ne couvrent qu'une partie restreinte de la population.

### Disponibilité et prix des médicaments antirétroviraux

En 2010, environ 34 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde. Le nombre de décès liés au sida a chuté, passant d'un niveau record de 2,2 millions de décès en 2005 à 1,8 million en 2010. Les plus grands efforts consentis en matière de prévention et de changement de comportement ont contribué à cette évolution positive, mais la récente réduction du nombre de décès peut s'expliquer dans une plus large mesure par un meilleur accès aux traitements antirétroviraux.

Rwanda, l'objectif de l'accès universel au traitement (80 % ou plus de couverture) a été atteint. Au Swaziland et en Zambie, la couverture se situe entre 70 et 79 %.

La disponibilité des traitements antirétroviraux, qui sont sur la Liste modèle des médicaments essentiels de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) augmenté de 18 % dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en 2010. En 2010, 78 % des infrastructures qui fournissaient un traitement antirétroviral relevaient du secteur public et 8 % du secteur privé. Dans les pays à faible revenu, les prix des six traitements antirétroviraux de première intention les plus souvent utilisés ont baissé de 2 % à 53 % entre 2009 et 2010. On a pu observer la même tendance dans les pays à revenu intermédiaire. En Afrique subsaharienne, les prix tendent en moyenne à être plus bas que dans d'autres régions.

Si les prix des traitements antirétroviraux de seconde intention ont baissé entre 2006 et 2010, ils restent cependant sensiblement élevés dans toutes les régions et supérieurs aux prix des traitements de première intention. La légère diminution des prix des médicaments de seconde intention peut être attribuée aux réductions de prix des versions génériques des médicaments, à un meilleur accès aux traitements et aux efforts consentis par les parties prenantes pour agrandir les marchés des médicaments de seconde intention. Cependant, seuls 3 % de la population des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire situés en dehors du continent américain qui nécessitaient un traitement ont bénéficié d'un traitement de seconde intention. Le nombre de personnes nécessitant un traitement antirétroviral de seconde intention étant en augmentation, il est important de trouver un moyen de diminuer le prix de ces médicaments.

## Caractère économiquement abordable des médicaments essentiels

Pour déterminer si un médicament ou un traitement est réellement abordable, il convient de prendre en compte de nombreux facteurs, notamment le revenu du ménage, la gamme de prix du médicament en question et la prévalence de la maladie. L'absence de données sur les aspects de santé au niveau du ménage, lesquelles contiennent des informations sur l'ensemble de ces aspects, rend difficile la mise en œuvre





de Duovir-N, une association de trois médicaments antirétroviraux (lamivudine, névirapine et zidovudine); une version générique d'éfavirenz; et des médicaments antipaludiques. Pour ce qui est du secteur public, le Brésil a annoncé vouloir investir 23 millions de dollars dans une usine de fabrication de médicaments antirétroviraux située à Matola (Mozambique), afin de fournir des médicaments en Afrique du Sud-Est. Farmanguinhos, un laboratoire de la Fondation brésilienne Osvaldo Cruz (Fiocruz), devrait fournir à l'organisme de réglementation mozambicain la technologie et la formation en matière de contrôle commercial, d'inspection, de certification, et du contrôle des médicaments sur le site de production des antirétroviraux. En 2012, le Gouvernement sud-africain a créé, par l'entremise de la société Pelchem (Pty) Ltd., une coentreprise en partenariat avec

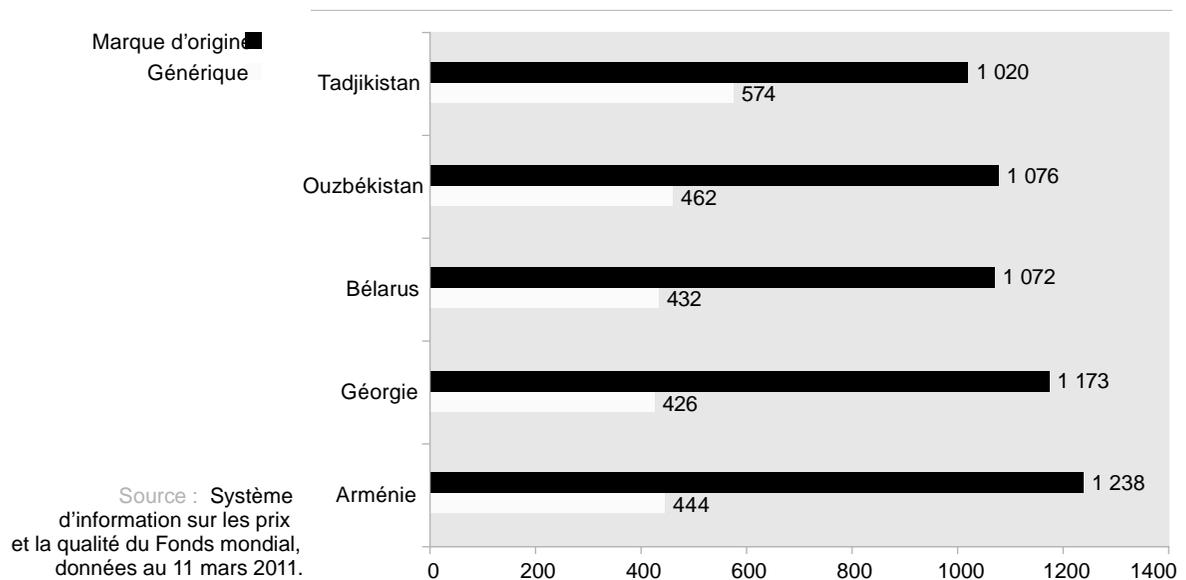
aux médicaments essentiels en encourageant la production au niveau local ou l'importation de médicaments génériques. En 2012, par exemple, le contrôleur des brevets en Inde a délivré, à la demande d'une société indienne fabriquant des médicaments génériques, la première licence obligatoire de la loi indienne sur les brevets pour un traitement du cancer du foie et des reins (sorafenib). La demande de licence obligatoire était fondée sur la loi indienne sur les brevets qui permet aux personnes concernées d'introduire une demande de licence obligatoire au motif, notamment, que les médicaments ne sont pas disponibles à un prix raisonnablement abordable.

Malheureusement, cependant, l'utilisation des flexibilités de l'Accord sur les ADPIC est loin d'être monnaie courante. Cela s'explique notamment par le fait que de nombreux pays doivent encore modifier leur législation nationale pour incorporer pleinement les flexibilités prévues par ADPIC. Selon une étude menée dans 95 pays, seule la moitié environ des pays avaient adapté leur législation en matière de brevets afin d'autoriser des fabricants à utiliser une invention brevetée sans l'autorisation du titulaire du brevet, pour obtenir l'approbation de commercialisation d'un produit générique avant que la protection conférée par le brevet n'expire, comme le permet la disposition « Bolar ». Cette disposition permet de commercialiser les produits génériques plus rapidement, dès que le brevet arrive à expiration.

Par ailleurs, l'impasse dans laquelle se trouve le cycle de négociations de Doha pour le développement ces dernières années a provoqué une augmentation du nombre d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux. De nombreux pays développés tendent à inclure les dispositions dites « ADPIC+ » dans ces accords, c'est-à-dire des niveaux de protection de propriété intellectuelle supérieurs aux normes minimales requises par l'Accord sur les ADPIC. Les dispositions « ADPIC+ » qui peuvent avoir un impact sur la santé publique ou entraver l'utilisation des flexibilités sont notamment les suivantes : restrictions et limitations du droit de délivrer des licences obligatoires; octroi d'extensions de brevets ou de certificats complémentaires de protection; obligation des autorités de réglementation pharmaceutiques de vérifier le statut des brevets de médicaments avant

Figure 4

Coût en marque d'origine et en version générique de lopinavir/ritonavir en Europe de l'Est et en Asie centrale (dollars)



parallèles, ce qui peut empêcher les pays en développement d'acheter des médicaments auprès de la source internationale la plus abordable

Certains pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dont les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle sont moins stricts semblent être parvenus à réduire le coût de leurs programmes de traitement grâce à la concurrence exercée par les médicaments génériques. La figure 4 ci-dessous illustre la manière dont les pays ont réussi à réduire de 2 à 3 fois les coûts à l'aide d'une version générique de lopinavir/ritonavir, un médicament antirétroviral.

La Communauté de brevets sur les médicaments vise à encourager la production de médicaments génériques contre le VIH

Les accords de licences volontaires sont un autre moyen de favoriser la concurrence dans le domaine des médicaments génériques et de renforcer l'accès aux médicaments. On peut citer à cet égard la Fondation pour une Communauté de brevets sur les médicaments créée par UNITAID en 2010. La Communauté négocie des accords de licence avec des entreprises de recherche pharmaceutique qui fabriquent des produits nécessaires à la lutte contre le VIH, en vue de sous-traiter leur production à des entreprises génériques et ainsi améliorer l'accès à ces traitements dans les pays en développement. La Communauté œuvre également à la mise en commun des droits de propriété intellectuelle nécessaires relatifs aux principaux produits de lutte contre le VIH afin de mettre au point de

29 Les produits achetés auprès de pays où les médicaments sont moins chers et où le titulaire du brevet a « épuisé » ses droits de propriété intellectuelle sur le produit vendu et ne peut empêcher la revente des unités vendues.

30 ONUSIDA, OMS et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), « Using TRIPS exibilities to improve access to HIV treatment », Note d'information, disponible à l'adresse [http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2011/JC2049\\_PolicyBrief\\_TRIPS\\_en.pdf](http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/unaidspublication/2011/JC2049_PolicyBrief_TRIPS_en.pdf).

31 Carsten Fink et Patrick Reichenmiller, « Tightening TRIPS: the intellectual property provisions of recent US free trade agreements », *Bulletin* (Washington, D.C., Banque mondiale, Département du commerce international).

nouvelles gammes d'associations de produits à dose fixe qui intègrent plusieurs médicaments dans un seul comprimé, ainsi que les formulations pédiatriques manquantes des traitements existants. En 2011, la Communauté a conclu avec Gilead un accord de licences non exclusives se rapportant au ténofovir (TDF) et au ténofovir associé à l'emtricitabine, ainsi que des licences se rapportant à l'elvitegravir, au cobicistat et à leur association avec le ténofovir et l'emtricitabine. Les négociations ont également permis d'inclure le TDF comme substance indiquée pour traiter l'hépatite B. La Communauté a ensuite signé trois accords de licence avec des entreprises fabriquant des génériques pour qu'elles fabriquent ces produits.

En 2011, plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui fabriquent

dont on dispose portent essentiellement sur les produits utilisés pour traiter les principales maladies aiguës comme la tuberculose et le paludisme. En outre, le manque d'informations sur l'éventail beaucoup plus large de médicaments qu'un système de santé nécessite, il existe d'ores et déjà des indices qui permettent de penser que l'impact est conséquent et que davantage de pays méritent d'être pris en compte en la matière. Une étude menée récemment sur la qualité des produits antipaludiques dans les pays africains a notamment démontré que 39 % des produits testés au Ghana et jusqu'à 64 % des produits testés au Nigeria étaient de qualité inférieure aux normes. Les échantillons incluaient aussi bien des médicaments importés que des médicaments produits localement.

L'assurance qualité complète assurée par les autorités de réglementation implique de mettre en œuvre certains concepts, notamment les bonnes pratiques de fabrication, les bonnes pratiques de laboratoire et les bonnes pratiques de distribution, ainsi que de mener des activités de pharmacovigilance en vue d'assurer une surveillance des produits sur le marché. La capacité de réglementation n'est en général pas le principal goulet d'étranglement dans les pays en développement. Au contraire, les moyens limités diminuent la capacité des autorités de réglementation à appliquer les règlements et à assurer un contrôle de la qualité des produits. Une étude menée récemment dans 26 pays africains a montré que de manière générale, les pays n'avaient pas la capacité de contrôler la qualité, la sûreté et l'efficacité des médicaments en circulation sur leurs marchés. Les pays appliquent des dispositions juridiques sur les aspects les plus importants du contrôle des médicaments, mais ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour assurer une surveillance réglementaire appropriée.

Afin de garantir la qualité des produits achetés par les organismes internationaux de financement pour le traitement des principales maladies aiguës, l'OMS a élaboré un programme de préqualification. Il s'inspire de certaines des fonctions exercées par des autorités de réglementation rigoureuses pour une gamme limitée de produits destinés au traitement du VIH, de la tuberculose et du paludisme. Ces dernières années, d'autres produits ont été ajoutés à la liste de préqualification, notamment ceux destinés au traitement d'infections opportunistes au sida (par exemple : uconazole et azythromycine), les contraceptifs, les traitements contre la grippe pandémique et les produits à base de zinc destinés au traitement de la diarrhée. Depuis sa création, le programme a permis d'approuver quelque

34 Un résumé des principales enquêtes de prévalence des médicaments de qualité inférieure aux normes est disponible dans JM Caudron et al., « Substandard medicines in resource-poor settings: a problem that can no longer be ignored », *Tropical Medicine and International Health*, vol. 13, n° 8 (août 2008), p. 1062 à 1072.

35 Une liste non exhaustive des publications se rapportant aux médicaments de qualité inférieure est disponible sur le site Web du QUAMED à l'adresse <http://www.quamed.org/en/news-articles/quamed-factsheet-on-access-and-quality.aspx>.

36 OMS, « Survey of the quality of selected antimalarial medicines circulating in six countries in sub-Saharan Africa » (Genève, janvier 2011), disponible à l'adresse [www.who.int/medicines/publications/WHO\\_QAMSA\\_report.pdf](http://www.who.int/medicines/publications/WHO_QAMSA_report.pdf).

37 OMS, « Assessment of medicines regulatory systems in sub-Saharan African countries: an overview of findings from 26 assessment reports » (Genève, 2010), disponible à l'adresse <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s17577en/s17577en.pdf>.

38 Une infection qui tire avantage de l'absence de réaction immunitaire ou d'une réaction immunitaire atténuée chez des individus immunodéprimés.

240 produits<sup>39</sup>. Si le système de préqualification a permis d'assurer une surveillance des produits destinés au traitement de certaines maladies et a largement contribué à garantir le contrôle de la qualité des médicaments antirétroviraux, par exemple, il serait particulièrement onéreux d'appliquer cette approche à une plus grande échelle à l'ensemble des médicaments essentiels. Cela ne permettrait en outre pas d'assurer sur le long terme la qualité des médicaments essentiels.

Plusieurs initiatives sont mises en œuvre pour relever ces défis : Le Groupe des médicaments essentiels de l'OMS fournit une assistance en matière de renforcement des capacités réglementaires; Le Laboratoire national de contrôle de la qualité au Kenya a été préqualifié par le programme de l'OMS; La Pharmacopée des États-Unis (United States Pharmacopeia - USP) apporte un appui en matière de surveillance post-commercialisation des produits de lutte contre le paludisme dans les pays africains; L'Initiative africaine d'harmonisation des réglementations pharmaceutiques [African Medicines Regulatory Harmonisation initiative (AMRH)<sup>40</sup>], financée par la Fondation Bill & Melinda Gates et mise en œuvre par l'OMS, la Banque mondiale et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) s'efforcent de développer des synergies entre les différentes actions menées par les autorités nationales de réglementation pharmaceutique (NMRA) au sein des communautés économiques régionales en Afrique. L'Union africaine a élaboré, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique visant à créer de nouvelles sources de production de médicaments répondant aux normes internationales pour tous les médicaments essentiels figurant sur la liste et qui peuvent faire l'objet d'une surveillance adéquate par les autorités nationales de réglementation pharmaceutique.

## Recherche et développement

Seuls 10 % des fonds mondiaux consacrés à la recherche dans le domaine pharmaceutique

destinés au traitement de maladies négligées ont été approuvés entre 1975 et 1999, dont 85 % ont été placés sur la liste des médicaments essentiels de l'OMS. De 2000 à mai 2009, en dépit de financements sensiblement accrus dans la recherche et le développement, seuls onze brevets de médicaments ont été attribués par des gouvernements qui partageront des brevets afin de stimuler la recherche-développement de nouveaux médicaments, vaccins et diagnostics de lutte contre la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées.

46

L'Inde a montré l'exemple dans le domaine des maladies négligées avec la création de l'initiative OSDD (Open Source Drug Discovery). L'OSDD est une plate-forme d'innovation librement accessible où les résultats de recherche sont rapportés en ligne. Environ 5 300 partenaires issus de plus de 130 pays sont enregistrés. Parmi ceux-ci, 1 500 participants enregistrés issus de 31 pays travaillent actuellement à la mise en œuvre de plus de 100 projets mis en ligne. En 2011, l'initiative OSDD a annoncé être en pourparlers avec deux fabricants pharmaceutiques pour démarrer des essais cliniques pour

44 Joshua Cohen, Maria Staroselsky Dibner et Andrew Wilson, « Development of and access to products for neglected diseases », *PLOS One* n° 5 (mai 2010), disponible à l'adresse <http://www.plosone.org/article/info:doi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0010610>.

45 OMS, « La recherche-développement pour répondre aux besoins sanitaires des pays en développement : renforcement du financement et de la coordination au niveau mondial », Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement (Genève, avril 2012), disponible à l'adresse [www.who.int/phi/news/cewg\\_2011/en/index.html](http://www.who.int/phi/news/cewg_2011/en/index.html).

deux molécules qui pourraient mener à la production de médicaments efficaces et peu coûteux pour traiter la tuberculose

### Recommandations

- y Les engagements pris par les donateurs en faveur des initiatives mondiales pour le traitement et la prévention des maladies graves et chroniques devraient véritablement venir en supplément de l'aide publique au développement.
- y La communauté internationale devrait aider les gouvernements des pays en développement à améliorer la disponibilité et l'utilisation des médicaments dans le secteur public en veillant à ce que le système de santé publique mette ces médicaments à la disposition des pauvres à un prix peu élevé, voire gratuitement.
- y La communauté internationale, y compris les nouveaux partenaires du Sud, doit resserrer encore la coopération multilatérale et bilatérale en matière d'appui à la production locale de médicaments génériques dans les pays en développement où l'accès peut être amélioré.
- y La communauté internationale doit encore encourager l'industrie pharmaceutique à recourir à des accords d'octroi volontaire de licences et à rejoindre des communautés de brevets afin de permettre aux génériques d'entrer rapidement sur le marché.
- y Les pays en développement doivent évaluer minutieusement les bénéfices et les coûts que peuvent avoir l'adoption de dispositions ADPIC-plus sur l'accès aux médicaments dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux.
- y La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts régionaux et nationaux visant à renforcer les capacités de réglementation des pays en développement afin de superviser la qualité des médicaments qui entrent sur leurs marchés.
- y La communauté internationale doit poursuivre ses efforts visant à accroître le financement de la recherche-développement de nouveaux médicaments, en particulier pour les maladies négligées, en vue de réduire l'écart 10/90.

48 Jacob P. Koshy, « CSIR in talks for clinical trials on two open-source molecules », livemint.com, 24 mars 2011, disponible à l'adresse <http://www.livemint.com/2011/03/23224801/CSIR-in-talks-for-clinical-trials.html?atype=tp>.

## Accès aux nouvelles technologies

L'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies dans les pays en développement, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), se poursuit à un rythme accéléré. Les TIC continuent également de se propager dans les pays développés, ce qui fait que le fossé numérique reste encore très large. Les TIC sont de plus en plus utilisées pour appuyer des processus de développement plus larges, y compris une meilleure accessibilité et une plus grande efficacité des services sociaux. Si le coût des TIC continue de baisser, ces services restent néanmoins bien moins abordables pour les habitants des pays en développement. Ainsi, une nouvelle réduction du coût

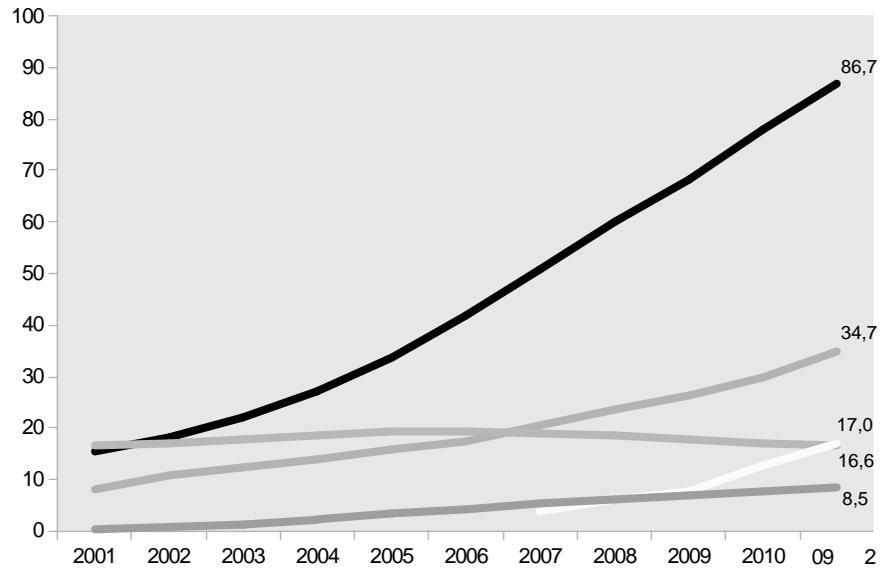
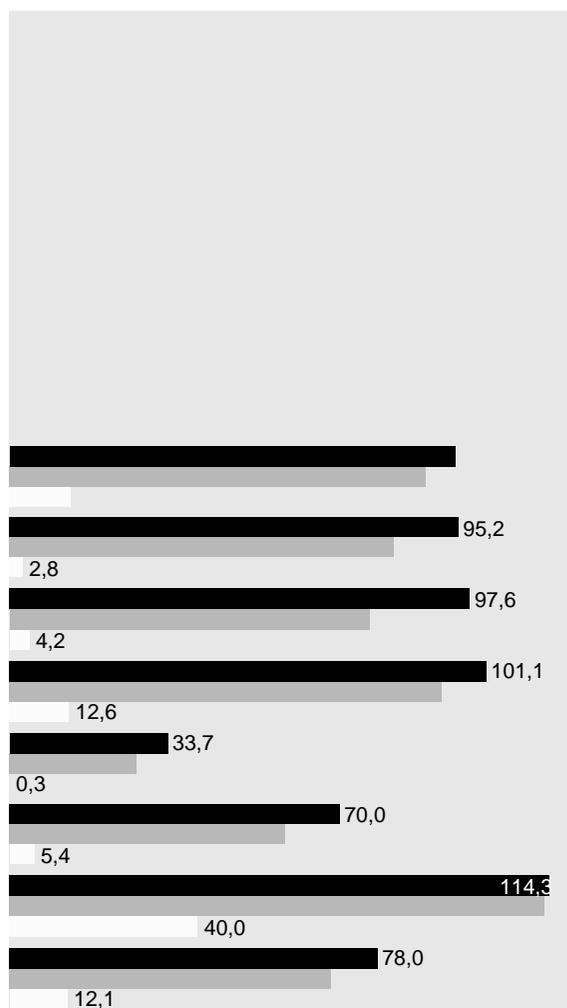


Figure 3  
 Nombre d'abonnés à la téléphonie cellulaire mobile pour 100 habitants,  
 2000, 2009, 2010



Source Données de l'Union internationale des télécommunications (UIT), liste des indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde.



Source Département des-af  
fares économiques et sociales



sorte que plus de la moitié de la population mondiale ait accès aux TIC d'ici à 2015<sup>5</sup>. Ces objectifs ont été convenus lors du Sommet mondial sur la société de l'information de 2005.

## Faire en sorte que les TIC contribuent davantage au développement

Les TIC ont changé bien plus que la manière dont les personnes communiquent; sans aucun doute, les TIC ont également accru l'efficacité des transactions com

Note : Les données correspondent aux réponses des autorités réglementaires à l'enquête annuelle de l'Union internationale des télécommunications sur la réglementation en matière de télécommunications/TIC en ce qui concerne les domaines de leurs cadres réglementaires qui leur sont assignés exprimés en un pourcentage d'un total de 159 réponses.

Source :

qu(é56

5

Tc1()2-27b0(n)-

s)-12(op)-1nn1-1nn1-5rî(s)-6(s)-4(i)-7-16(o)-10(52(C)9(

sagent d'adopter une politique, un plan ou une stratégie de promotion des services à large bande au niveau national. La majorité des politiques sont axées sur l'édition d'une infrastructure à large bande au niveau national; la stimulation de la demande par l'adoption de services et applications en ligne; et l'extension de la connectivité pour assurer un accès universel. Pour réaliser ces objectifs, d'importants investissements sont nécessaires. Lorsque l'investissement privé est limité, le secteur public peut dans un premier temps investir dans la construction et l'exploitation du réseau, comme cela a été le cas en Australie, en Malaisie et à Singapour. À défaut, des partenariats public/privé peuvent être établis afin d'assurer la gestion de projets relatifs à l'accès universel comme en France, au Kenya et en Émirats arabes unis. En troisième option, les gouvernements peuvent également envisager de fournir des subventions directes. Cette solution a déjà été mise en pratique par l'Union européenne et les États-Unis dans le cadre de programmes de relance visant à renforcer l'accès aux réseaux à large bande

## Accroître la concurrence dans le secteur des TIC

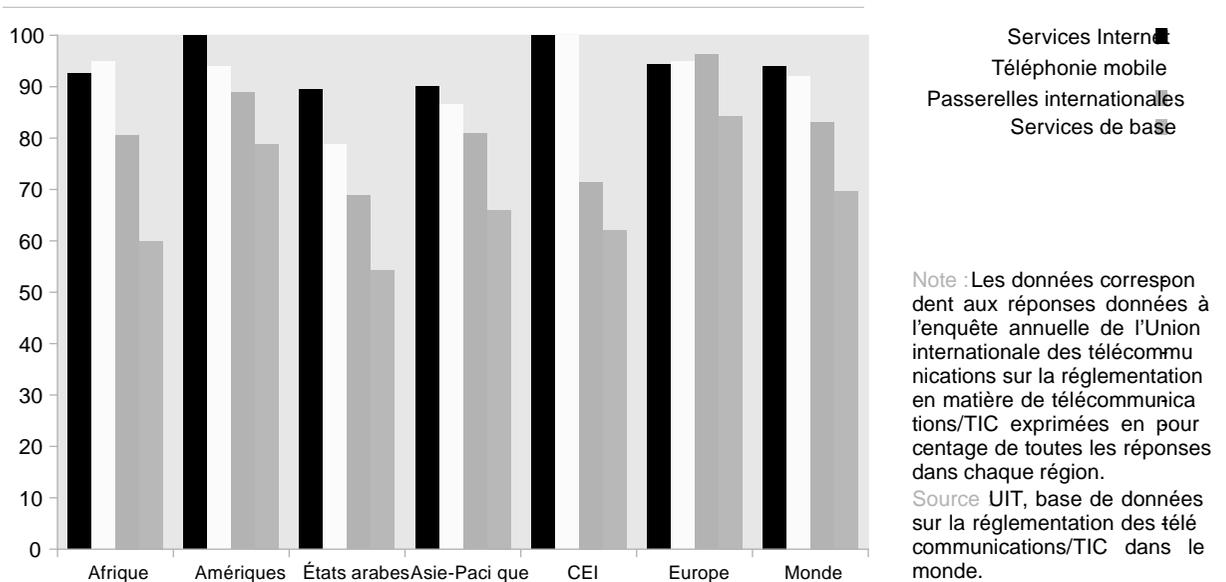
En 2011, certains pays ont continué de déployer des efforts considérables pour stimuler la concurrence sur les marchés des télécommunications et des TIC. La concurrence dans la prestation de services de téléphonie cellulaire mobile et de services Internet est restée relativement élevée partout dans le monde. Dans plus de 90 % des pays du monde, la concurrence est autorisée pour la prestation de ces services (figure 8). Les passerelles internationales sont désormais concurrentielles dans 83 % des pays du monde. En 2011, 92 % de l'ensemble des pays autorisaient

6 David Rogerson, « Open access regulation in the digital economy », Colloque mondial des régulateurs, 2011, de l'UIT, document de travail, disponible à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/GSR/GSR11/documents/02-Open%20Access-E.pdf>; Mandla Msimang, « Strategies for financing universal broadband access », Colloque mondial des régulateurs, 2011, de l'UIT, document de travail, disponible à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/GSR/GSR11/documents/06-Universal-broadband-access-E.pdf>.

7 Une passerelle internationale est une installation au moyen de laquelle des communications électroniques (voix, données et vidéo) peuvent être envoyées entre les réseaux nationaux d'un pays et ceux d'un autre pays.

Figure 8

Part de pays autorisant la concurrence pour certains services TIC, par région, 2011 (en pourcentage de pays par région)



la concurrence pour des services 3G. En termes de concurrence, les services de téléphonie fixe de base sont restés à la traîne derrière d'autres marchés des TIC. La concurrence dans ce domaine s'est néanmoins également accrue, avec 70 % des pays autorisant la concurrence en 2011, contre 38 % en 2000.

La privatisation s'est ralentie ces dernières années. Plus de 65 % des prestataires dans le monde ayant déjà été privatisés, de moins en moins d'investisseurs se sont montrés intéressés et les fonds d'investissement disponibles se sont raréfiés. Sur les rares privatisations qui devaient avoir lieu ces deux dernières années, seuls Zamtel, l'opérateur historique zambien, et SamoaTel, l'opérateur historique samoan, ont été privatisés en 2010. D'autres pays ont poursuivi leurs efforts pour libéraliser leurs marchés en simplifiant le régime de licences et en ouvrant le secteur des TIC aux investissements étrangers. Si plus des trois quarts des pays du monde n'ont soit aucune restrictions en la matière, soit autorisent une participation majoritaire étrangère sur leurs marchés nationaux des TIC, ils sont encore 15 % à limiter les investissements à une participation minoritaire.

## Le rôle du cybergouvernement

Le recours aux nouvelles technologies au sein des pouvoirs publics peut contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce au renforcement de l'efficacité, de l'efficience, de la transparence et de la participation de l'administration publique et de la prestation de services publics. L'un des principaux défis auxquels les pouvoirs publics nationaux ont été confrontés a été l'amélioration de la qualité de l'administration publique. En recourant aux TIC, les pouvoirs publics améliorent l'efficience et la transparence grâce aux plus nombreuses informations fournies en ligne, à la simplification des procédures administratives, à la rationalisation des fonctions administratives et à la fourniture

accrue de données de l'administration. Selon une récente enquête, 179 pays ont fourni des informations par l'entremise de leurs portails nationaux sur les lois, politiques et autres documents d'intérêt pour leurs citoyens dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et autres. Les TICs sont également utilisées avec succès pour réduire la pauvreté. Elles donnent aux groupes vulnérables un accès à des informations portant sur toute une série de sujets, notamment les systèmes d'information et de gestion dans les domaines de l'enseignement et la santé; l'éducation; et la gestion des ressources naturelles. Des études visant à évaluer les effets des réseaux à large bande sur les économies nationales ont montré qu'ils n'ont pas uniquement un impact direct en termes de création de revenus et d'emplois, mais qu'ils ont également un effet de contagion dans d'autres secteurs en contribuant à accroître le niveau d'efficacité et, simultanément, à encourager davantage l'adoption du haut débit.

Les pouvoirs publics envisagent également de centraliser le point d'entrée pour la prestation de services sur un portail unique à partir duquel les citoyens ont accès à l'ensemble des services qu'ils fournissent. En 2012, 70 % des pays ont mis à la disposition des citoyens un guichet unique en ligne contre 26 % en 2003. Cette démarche permet non seulement aux citoyens de trouver plus facilement les services publics, mais elle encourage également les pouvoirs publics à intégrer des processus dans l'ensemble de leurs départements et d'accroître leur efficacité.

## Renforcer l'accès aux technologies





ment systématique des pertes provoquées par les catastrophes et leurs effets, ainsi que l'institutionnalisation des systèmes nationaux d'inventaire des catastrophes constituent une première étape essentielle. Les pays recueillent des statistiques sur la démographie, l'emploi, l'activité économique et de nombreux autres indicateurs du développement, mais sans tenir compte avec précision des pertes provoquées par les catastrophes. Ces indicateurs ne donnent par conséquent pas un tableau complet de la situation. Tandis que 40 pays ont d'ores et déjà établi des systèmes d'inventaires des catastrophes, beaucoup reste à faire étant donné que la majorité des pays ne disposent actuellement pas de systèmes opérationnels et institutionnalisés d'enregistrement des pertes provoquées par les catastrophes. L'Indonésie, le Mozambique et une initiative régionale impliquant l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la République arabe syrienne et le Yémen ont élaboré des bases de données utiles à la prise de décisions. Au Mozambique, par exemple, des informations détaillées sur les zones et les types de cultures touchées et détruites donnent aux fermiers et aux décideurs politiques des indications pertinentes sur la probabilité des catastrophes naturelles et la manière dont elles peuvent affecter le secteur agricole et les moyens de subsistance des populations rurales.

En 2011, le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe appelait à l'occasion de sa troisième session à utiliser les TIC afin de garantir le respect du principe de responsabilité, d'assurer le suivi des progrès accomplis et en rendre compte, de tenir compte des pertes provoquées par des catastrophes

## Recommandations

---

- y En coopération avec le secteur privé, les gouvernements des pays développés et des pays en développement devraient intensifier leurs efforts pour accroître l'accessibilité et la disponibilité d'Internet, en particulier à haut débit, en adoptant des politiques nationales en la matière en vue de renforcer les infrastructures, d'adopter des services et applications en ligne et d'étendre la connectivité afin de garantir un accès universel. Les gouvernements doivent également poursuivre leurs efforts en vue d'accroître la concurrence dans les secteurs des TIC en promouvant de nouveaux investissements et en garantissant une concurrence loyale par voie de réglementation.
- y Les gouvernements sont encouragés à recourir davantage aux TIC pour la fourniture de leurs services afin d'en accroître l'efficacité et d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
- y Les gouvernements sont priés d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers le Fonds vert de Copenhague pour le climat et le mécanisme pour les technologies relatives aux changements climatiques d'accroître l'accès aux technologies qui permettent de lutter contre les effets du changement climatique dans les pays en développement.
- y Les gouvernements sont encouragés à renforcer la coordination en matière de transfert des technologies afin de réduire les risques de catastrophe et à dégager des synergies avec les stratégies d'adaptation en place dans les pays en développement.

